

Le logement en tant qu'outil d'insertion dans le secteur de l'aide aux justiciables à Bruxelles

Rapport de synthèse

AUTEUR

Marjorie Lelubre

CO-AUTEURS

Coline Brunin, Benoit Englebert, Alice Michaux, Anaëlle Mottiaux, Jean Vander Wee

JUILLET 2023



LE FORUM
BRUXELLES
CENTRE DE RECHERCHE
SUR LES INEGALITES SOCIALES

CBCS
CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

RIZOME
BXL - ASBL / VZW LOGEMENT

Crébis
CENTRE DE RECHERCHE
DE BRUXELLES
SUR LES INEGALITES SOCIALES

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Cadre méthodologique - Nourrir une réflexion interne par des apports externes	5
Mise en contexte.....	11
1. La sortie de prison, comme grande période de fragilité, principalement dans l'accès au logement	11
1.1 Des besoins nombreux, complexes et imbriqués.....	12
1.2. Préparer la sortie de prison dans un contexte contraignant et contraint	15
2. Les risques de basculement suite à l'entrée en logement	18
Le logement de transit comme outil de réinsertion	21
1. Le logement de transit comme sas d'expérimentation	22
2. Le passage vers le logement durable	23
La mise en logement, comme une première étape – indispensable mais non suffisante – de la réinsertion	27
1. Définir ses pratiques professionnelles du point de vue de l'équipe	27
1.1 La mise en logement, c'est traverser un labyrinthe.....	27
1.2. La mise en logement, c'est comme un escargot qui se trouve au pied d'un escalier.....	29
1.3. La mise en logement une course contre la montre	30
1.4. La mise en logement de transit	32
1.5. La mise en logement durable	32
2. Quels regards portent les collègues de Rizome-Bxl sur les pratiques de l'équipe logement ?	33
2.1 Le travail de réinsertion en logement dans un contexte de rareté.....	33
2.2. Gérer la période d'attente.....	34
2.3. Quelle complémentarité et collaboration possible entre l'équipe logement et les services partenaires en charge de l'accompagnement général.....	36
2.4. La procédure de candidature en question	38
Un processus de candidature ajusté.....	43
Conclusion	48

INTRODUCTION

REPENSER SON CADRE D'INTERVENTION, PAR UNE MISE EN DIALOGUE AVEC L'EXTÉRIEUR

La sortie de prison constitue une étape complexe du processus de réinsertion pour les personnes ayant fait l'expérience de l'incarcération. La possibilité de disposer d'un logement revêt un caractère essentiel dans la réussite de ce processus. Or, les réalités du marché locatif – tant privé que public –, particulièrement à Bruxelles et les éventuelles fragilités des personnes sortant de prison sont autant d'obstacles à surmonter dans une période de transition souvent critique. Tel est le point de départ du projet développé par l'équipe logement de Rizome-Bxl asbl.

Face aux nombreux défis que doit surmonter le secteur de l'aide aux justiciables, **le dispositif logement de Rizome-Bxl apporte donc une nouvelle alternative structurelle pour permettre aux sortants de prison de retrouver une forme d'indépendance et de stabilité.** Des entretiens exploratoires menés avec des locataires et ex-locataires de Rizome-Bxl, dont nous ferons état dans ce rapport, nous permettront de mieux appréhender les nombreuses difficultés auxquelles les sortants de prison sont confrontés en vue de retrouver une place dans la société.

Développer de nouvelles pratiques d'intervention et les modéliser en fonction des besoins du public-cible et des modes de fonctionnement des différents partenaires impliqués ne va pas de soi. Déployer une approche réflexive quant à son propre cadre d'intervention constitue un exercice complexe mais indispensable pour mettre en place une approche efficace et cohérente. L'équipe logement de Rizome-Bxl s'est engagé dans ce parcours réflexif depuis sa création, en interrogeant continuellement la pertinence de son approche.

S'il importe que les équipes puissent mener en pleine autonomie un tel exercice, il est aussi nécessaire, à certains moments, qu'elles puissent être soutenues et accompagnées par une intervention extérieure, qui puisse proposer un cadre et des outils adaptés dans la poursuite et l'approfondissement des réflexions en cours. Tel est l'objectif du service d'accompagnement méthodologique par la recherche (SAM) mis en place par le Crebis¹, depuis juillet 2021.

Cet accompagnement a pour objectif de soutenir les professionnels du secteur social-santé bruxellois dans la formalisation et la capitalisation de leurs savoirs. Notre intervention repose sur trois piliers : le déploiement d'espaces réflexifs (séances de travail inscrites dans le cadre d'un processus long) où sont mobilisés des outils et méthodes issus de la recherche ainsi que des apports théoriques par les chercheurs-accompagnateurs. D'avril à décembre 2022, l'équipe logement de Rizome-Bxl et les chercheurs-accompagnateurs du Crebis se sont donc lancés conjointement dans cet exercice réflexif.

Dès nos premiers échanges, **il est apparu essentiel pour l'équipe de repenser son cadre d'intervention, mais aussi de le faire connaître et reconnaître par les autres acteurs qui l'entourent.**

¹ <https://cbcs.be/centre-de-recherche-de-bruxelles-sur-les-inegalites-sociales-crebis/>

« Mais il y a aussi un peu dans ce côté sensibilisation et faire évoluer avec le réseau, on n'a pas toujours cette légitimité-là. On ne se présente pas comme des experts, donc on essaye vraiment de communiquer régulièrement sur ce qu'on fait, pourquoi on le fait aussi par rapport à une méthodologie qui n'est pas toujours comprise » (Extrait de la séance 1 – 12.04.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome-Bxl)

Ce besoin de légitimité de la part des professionnels de terrain est une composante que l'on rencontre souvent dans nos accompagnements méthodologiques ; dans le cas qui nous occupe, cette demande de reconnaissance externe est d'autant plus criante que le modèle ici proposé ne peut tenir qu'en interaction avec ces autres acteurs.

Aussi, au cours de cet accompagnement, l'équipe logement de Rizome-Bxl a souhaité consolider ses propres réflexions mais aussi les confronter à ces « autres », services-partenaires du secteur d'aide aux justiciables, collègues de l'asbl Rizome-Bxl mais aussi locataires et anciens locataires ayant bénéficié de leur accompagnement (cf. présentation du cadre méthodologique). Ces temps d'échanges ont confirmé l'existence de constats communs et ont ainsi permis à l'équipe de développer un argumentaire plus fort et partagé quant à son cadre d'intervention, voyant ainsi ses fondations consolidées. *« On se sent plus légitime à faire valoir notre modèle »².*

Le modèle d'intervention de l'équipe logement vise à renforcer les services d'aide, avec une intervention limitée dans le temps, sans remplacer l'accompagnement existant. L'attention particulière portée aux services partenaires en charge de l'accompagnement général (collègues de Rizome-Bxl et services d'aide aux justiciables) au cours du processus d'accompagnement relève donc du choix de l'équipe, mais correspond aussi à l'un de leurs principes d'intervention centraux, à savoir la priorité donnée à un accompagnement de qualité pour les locataires. Débuter le processus d'accompagnement avec pour objectif d'améliorer les processus d'accompagnement, et donc la collaboration avec les services externes, apparaissait comme une évidence.

Ce processus d'accompagnement ouvert vers l'extérieur a permis à l'équipe d'acter l'importance de la concertation, mais également la nécessité de déployer des espaces où peuvent se construire des relations de confiance. Entendre les besoins et attentes de l'extérieur ne signifie pas non plus de devoir renoncer à ses propres principes d'intervention. Au cours du processus, il s'est donc agi de trouver un juste équilibre entre les attentes et besoins du secteur, tout en délimitant un « cadre minimal non négociable », dans lequel l'équipe peut pleinement se retrouver, faire corps autour de principes communs.

Au cours de cet accompagnement, nous avons ainsi organisé 14 séances de travail, dont 3 impliquant des acteurs extérieurs. Nous avons également mené, durant l'été, 8 entretiens avec des locataires et ex-locataires impliqués dans le dispositif. L'ensemble du processus est décrit de manière détaillée dans la suite de ce rapport.

Ce présent rapport de synthèse se construit en plusieurs parties.

Suite à cette brève introduction, nous veillerons à expliciter en détail le cadre méthodologique (partie 1) mis en place au cours de cet accompagnement. Nous y évoquerons et expliciterons notamment les

² Formulation d'un membre de l'équipe logement de Rizome-Bxl, séance du 15/12/2022.

changements intervenus entre le programme initialement prévu et le travail effectif. En effet, notre volonté est de pouvoir mener un accompagnement qui s'accorde au mieux avec les besoins et attentes des professionnels accompagnés, nous plaidons donc pour que des ajustements puissent être apportés en continu, en accord avec les équipes accompagnées.

Une seconde partie a pour objet d'éclairer le contexte dans lequel se déploie ce nouveau dispositif initié par Rizome-Bxl. À cet égard, par la mise en dialogue des savoirs expérientiels et professionnels, nous viserons à documenter **en quoi la sortie de prison constitue une transition complexe**, dans laquelle le logement constitue l'une des voies possibles de réinsertion.

Une troisième partie s'attardera sur **les spécificités du logement de transit**, outil principal mobilisé dans le dispositif et le parcours type de la sortie de prison. Nous aborderons également la **question du passage en logement durable**. Enfin, nous mettrons en avant les constats déjà mis en lumière par rapport à la collaboration avec les opérateurs logement et le **rôle de médiateur porté par l'équipe logement** à cet égard. Il s'agira ici de poser de premières bases quant à des pistes de réflexion nouvelles à déployer dans le cadre d'un accompagnement complémentaire, par une implication des partenaires logement dans le processus, grands absents des réflexions ici menées.

Une quatrième partie sera consacrée à mieux définir ce que représente une « mise en logement » dans ce contexte spécifique de la sortie de prison. Il s'agira de mettre en exergue les nombreux obstacles (matériels, administratifs, juridiques, psychologiques, ...) qui accompagnent le retour en logement et les tentatives de réponse apportées via une méthodologie plus spécifique.

Une cinquième et dernière partie visera à présenter le résultat majeur de ce processus d'accompagnement, à savoir la **modélisation d'un nouveau modèle d'intervention, prévoyant des interactions plus systématiques entre l'équipe logement et les services-partenaires en charge de l'accompagnement généraliste**.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

NOURRIR UNE RÉFLEXION INTERNE PAR DES APPORTS EXTERNES

Notre proposition méthodologique initiale avait pour objectif de soutenir la réflexivité de l'équipe logement de Rizome-Bxl par la co-analyse de récits de pratique (sur base de la méthode d'analyse en groupe³). Dès la seconde séance, il nous est néanmoins apparu que les questionnements apportés par l'équipe nécessitaient une mise en dialogue avec l'extérieur. En effet, le modèle d'intervention mis en place par l'équipe implique de multiples protagonistes (services partenaires en charge de l'accompagnement généraliste des locataires, les bailleurs ainsi que les locataires eux-mêmes), **repenser le cadre d'intervention ne pouvait donc se faire sans prendre en compte ces autres parties prenantes au dispositif.**

A l'issue des deux premières séances de travail, nous avons ainsi identifié les **points d'achoppement** suivants :

- **Faire reconnaître ce modèle** (assurer sa légitimité externe), construit sur base d'une double expertise (logement/public cible) tout en y assurant de la souplesse (sans le fragiliser, ou que ce soit un prétexte de remise en cause par l'extérieur)
- **Mieux définir les éléments centraux constitutifs de ce modèle** : mise en logement vs accompagnement en logement + importance de documenter les facteurs de risque liés à la sortie de prison et au retour en logement pour des sortants de prison (risques bien identifiés par l'équipe elle-même, mais à approfondir, en les confrontant avec l'externe)

Par ailleurs, il semblait également essentiel que l'équipe puisse se positionner au sein d'un système partenarial complexe et se construise **une identité qui lui permette de rendre compte des multiples casquettes qu'elle déploie** dans différentes temporalités et en fonction d'enjeux parfois contradictoires. En agissant autour de la sortie de prison de par le public cible du dispositif et sur un des grands enjeux de la réinsertion qui est l'accès au logement, l'équipe logement systématise, par défaut, des pratiques qui étaient auparavant plus ponctuelles, comme le fait d'intervenir financièrement, soutenir et défendre les droits juridiques des bénéficiaires, gérer la vie administrative des locataires ou encore jouer un rôle de cadre lorsque ceux-ci ne respectent pas leurs obligations. L'équipe logement reconnaît par contre des approches nécessaires et inhérentes au dispositif comme la méthodologie d'un processus de candidature et un accompagnement complémentaire au logement. **Parmi ces nouvelles approches de travail social, c'est peut-être la fonction tierce, entre les bailleurs et les services d'accompagnement, qui définira davantage l'équipe logement de seconde ligne de Rizome-Bxl.**

L'équipe logement a pu identifier la nécessité de préserver les cadres d'intervention réservés exclusivement à l'aide aux personnes en proposant une fonction tierce, capable de créer un lien de confiance avec les locataires et en même temps, capable d'apporter des solutions concrètes aux

³ <https://www.reseumag.be/IMG/pdf/sociologies-2968-la-methode-d-analyse-en-groupe.pdf>

partenaires bailleurs, toujours **en évitant de mettre à mal la relation de confiance entre les bénéficiaires et les services d'aide.**

Et pourtant, ces prérequis ne sont pas une évidence dans les collaborations où l'intérêt des bénéficiaires et le lien de confiance avec les services d'aide sont des priorités. Et si les collaborations sont parfois prudentes, elles peuvent aussi être contre productives lorsque le cadre de co-intervention et les rôles de chacun ne sont pas clairs.

En concertation avec l'équipe, nous avons donc choisi de revoir complètement notre programme d'accompagnement pour inclure ces autres catégories d'acteurs dans la réflexion en cours. Il est à noter qu'accepter d'impliquer ces acteurs « externes » dans la réflexion n'est pas une démarche aisée pour une équipe, cette ouverture du cadre réflexif peut constituer une mise en danger, puisqu'elle implique d'exposer ses éventuelles fragilités, ici dans un contexte de collaboration déjà difficile. Il faut donc souligner l'engagement et l'investissement de l'équipe logement de Rizome-Bxl dans une démarche qui ne va pas de soi.

Soulignons que bien que les bailleurs aient été spécifiquement identifiés comme des acteurs à impliquer dans le cadre de la réflexion en cours, nous (équipe de recherche/équipe logement) avons fait le choix de concentrer le processus sur les acteurs de l'accompagnement généraliste et les locataires. Ce choix constitue bien évidemment un biais, puisqu'une partie du processus (collaboration avec les bailleurs) demeure dans l'ombre. Toutefois, au vu du temps imparti, il semblait nécessaire de recentrer le dispositif et de renoncer à impliquer cet acteur, afin de pouvoir mieux investir le travail entrepris avec les acteurs partenaires et approfondir les questionnements en cours.

Différents outils méthodologiques ont ainsi été déployés au cours du processus :

Catégories d'acteurs impliqués	Outils méthodologiques	Thématiques
Collègues de Rizome-Bxl asbl en charge de l'accompagnement généraliste des locataires	Photolangage	Représentations des missions de l'équipe logement
	Co-analyse d'un récit de pratiques	Identification des nœuds dans le cadre d'une collaboration
Services partenaires en charge de l'accompagnement généraliste	Focus Group	Difficultés liées à la sortie de prison et risques de basculement suite à l'entrée en logement
	Co-analyse d'un récit de pratique	Identification des nœuds dans le cadre d'une collaboration
Collègues de Rizome-Bxl asbl et services partenaires en charge de l'accompagnement généraliste	Focus Group	Comment améliorer la collaboration entre acteurs, notamment dans le cadre du processus de candidature et lors de l'accompagnement en logement (e transit et lors du passage en durable)

Locataires	Entretiens individuels (guide d'entretien – voir annexe 1)	Préparation de la sortie Difficultés liées à la sortie de prison Retour en logement Besoins en matière d'accompagnement
-------------------	--	--

L'ensemble des outils méthodologiques mobilisés ont été choisis (sur base de proposition de l'équipe de recherche) et coconstruits avec l'équipe, de même que le déroulé de l'animation de chaque séance de travail. Les focus group ont été coanimés, particulièrement la séance commune aux collègues de Rizome-Bxl et des services partenaires en charge de l'accompagnement généraliste (séance 12).

Pour que les données collectées puissent véritablement nourrir la réflexion au sein de l'équipe, l'ensemble de ce matériau a également été co-analysé avec l'équipe, soit en mobilisant des retranscriptions, soit sur base des comptes-rendus synthétiques rédigés par l'équipe de recherche.

A titre illustratif, concernant les entretiens avec les locataires réalisés par l'équipe de recherche durant l'été, deux séances de co-analyse ont été organisées :

- 1^{ère} étape : Sur base de 76 extraits d'entretiens sélectionnés par l'équipe de recherche, chaque membre de l'équipe a été invité à choisir 5 extraits jugés comme les plus interpellants et à donner une première interprétation quant aux propos repris dans cet extrait. Cette interprétation était complétée par le reste des participants à la séance.
- 2^{ème} étape : il s'est agi de résumer les enseignements principaux à retirer de ces interprétations collectives.

Chaque séance de travail a fait l'objet de traces écrites (comptes-rendus analytiques, retranscriptions, ...) disponibles pour l'ensemble de l'équipe.

Ci-dessous, vous trouverez un récapitulatif des séances menées entre avril et décembre 2022. Il s'agit néanmoins de considérer ces différentes séances comme les composantes d'un processus global. Chaque séance a permis de nourrir et d'organiser l'étape suivante notamment en permettant d'ouvrir de nouveaux questionnements ou de les préciser.

Tableau récapitulatif des différentes séances d'accompagnement

Séance 1	12.04.2022	Présentation du Crebis et de la méthodologie de travail Présentation de l'équipe logement et de son modèle d'intervention Co-analyse autour des thématiques/enjeux présentés dans l'appel d'offre – approfondissement et priorisation
Séance 2	22.04.2022	Co-analyse d'un récit de pratique préparé par l'équipe
Séance 3	11.05.2022	Remaniement du programme d'accompagnement, au vu des principaux enseignement des deux premières séances
Séance 4	31.05.2022	Travail sur les représentations – Photolangage Mise en logement Mise en logement de transit Mise en logement durable
Séance 5	16.06.2022	Séance avec les collègues de Rizome – Bxl 1) Photolangage – représentation sur le travail/missions de l'équipe logement 2) Co-analyse d'un récit de pratique préparé par un collègue de Rizome-Bxl
Séance 6	28.06.2022	Préparation du guide d'entretien avec les locataires
/	Eté 2022	Réalisation de 8 entretiens avec locataires et ex-locataires du projet
Séance 7	08.09.2022	Analyse du matériau collecté en séance 5 Préparation de la séance 8
Séance 8	20.09.2022	Séance 1 avec les partenaires du réseau d'aide aux justiciables bruxellois Séquence 1 : débat autour des questions suivantes : 1) Quelles sont les difficultés liées à la sortie de prison 2) Quels sont les risques de basculement ou de réintégration en prison, suite à la mise en logement Séquence 2 : Co-analyse d'un récit de pratiques, préparé par un service partenaire
Séance 9	06.10.2022	Co-analyse du matériau collecté en séance 8
Séance 10	17.10.2022	Co-analyse des entretiens réalisés avec les locataires
Séance 11	10.11.2022	Co-analyse des entretiens réalisés avec les locataires – Suite Préparation de la séance 12
Séance 12	25.11.2022	Séance 2 avec les partenaires du réseau d'aide aux justiciables bruxellois et des collègues de Rizome-Bxl Présentation du modèle de l'équipe logement de Rizome-Bxl Débat autour de deux questions :

		<ul style="list-style-type: none"> - Comment développer un cadre adapté au sein du processus de candidature qui permette aux candidats et aux services qui accompagnent les candidats d'exposer ces fragilités en toute confiance, en respectant le rythme, les attentes et les contraintes de chacun ? - Quelles sont les balises d'une bonne collaboration entre partenaires (tenant compte de ces différents moments et des autres acteurs impliqués, dont le bailleur et bien sûr, le locataire) ? Comment « bien » travailler ensemble ?
Séance 13	01.12.2022	<p>Co-analyse de la séance 12</p> <p>Débriefing autour des pistes concrètes émises lors de la séance</p> <p>Premier prototypage d'un nouveau modèle d'intervention</p>
Séance 14	15.12.2022	<p>Poursuite des réflexions autour du nouveau modèle d'intervention</p> <p>Capitalisation finale : quels sont les principaux enseignements engrangés au cours de cette année ?</p> <p>(Objectif : coconstruire le livrable final)</p>

Cadre méthodologique – Ce qu’il faut retenir

- Ce cadre méthodologique a évolué pour s’adapter aux besoins et attentes de l’équipe et aux nouveaux questionnements identifiés ;
- Un cadre méthodologique permettant la prise en compte des savoirs des autres catégories d’acteurs, à savoir les locataires, les services partenaires en charge de l’accompagnement généraliste, les collègues de Rizome-Bxl ;
- L’absence des partenaires logement dans le processus faute de temps et par le choix d’approfondir le travail de réflexion avec les services-partenaires en charge de l’accompagnement généraliste ;
- Un processus d’accompagnement qui s’est déployé d’avril à décembre 2022, comprenant 14 séances de 3h ;
- Des outils de collecte coconstruits par l’équipe de recherche et l’équipe logement de Rizome-Bxl ;
- Des séances spécifiquement dédiées à la co-analyse de l’ensemble des matériaux collectés.

MISE EN CONTEXTE

LA SORTIE DE PRISON COMME PÉRIODE D'EXTRÊME FRAGILITÉ

« Personnellement, quand psychologiquement, on n'est pas encore stable et qu'on doit gérer sa sortie de prison, on doit gérer tout plein d'émotions, sa rancœur envers le système, tout ce qu'on a vécu comme injustices, c'est très difficile en fait. Et on a besoin de quelqu'un qui soit à côté de nous. On n'est pas des enfants. On ne nous demande pas de nous traiter comme des enfants, mais on a besoin d'avoir quelqu'un de physique pour nous pousser. (...) Quand on fait six ans et demi de prison, plus ou moins six ans et demi, on sort, on voit que la société a changé, la société a changé, la mentalité a changé, les gens ont avancé dans leur vie, certains se sont mariés, d'autres ont déménagé, d'autres sont morts, d'autres voilà, ils ont, ils ont voilà avancé dans leur vie, ils travaillent, ils ont une vie stable, ils ont des projets et nous on sort, on est dépassé. Parce que ce qu'on a laissé, ce n'est plus ça. (...) Et c'est compliqué de pouvoir gérer tout ça en même temps. De se dire que nous on est à zéro, qu'on a été sur pause, et quand même on a perdu des choses ! » (E1)

1. La sortie de prison, comme grande période de fragilité, principalement dans l'accès au logement

La sortie de prison est une période ambivalente, marquée à la fois par le soulagement, voire l'excitation quant à la perspective de recouvrer sa liberté, mais aussi la peur et le doute, quand cette sortie implique de ne pas savoir où dormir une fois les portes de la prison franchies. Le rapport de la CAAP montre combien la sortie de prison et sa transition est déjà tout un défi, avant même de réfléchir la suite de la réinsertion et du maintien au logement⁴.

Ces doutes et ces craintes sont d'autant plus aisés à comprendre qu'au-delà de ces besoins, urgents, primaires, la sortie de prison implique également de pouvoir retrouver une place à part entière dans la société, une place qui passe notamment par le fait de pouvoir disposer d'un logement à soi.

Préparer la sortie de prison apparaît donc comme un préalable indispensable pour éviter de placer ces personnes dans des situations souvent intenable. Or, nous le verrons, rendre effective cette préparation est souvent un parcours du combattant, que ce soit pour les personnes elles-mêmes ou pour les professionnels qui tentent de les accompagner au mieux.

Les besoins des personnes encore détenues et sortant de prison sont nombreux et complexes. Remise en ordre administrative, continuité des soins, retour en logement, ... autant de difficultés auxquelles les personnes détenues et sortant de prison doivent faire face et pour lesquelles l'accompagnement des professionnels s'avère le plus souvent indispensable, pendant la détention et à la sortie de prison.

⁴

https://caap.be/images/documents/CAAP_Sortir_de_prison_vers_une_transition_reussie_Rapport_final_mars_17.pdf

En nous basant à la fois sur la parole et l'expérience des professionnels et des locataires de Rizome-Bxl rencontrés au cours de l'été 2022, nous avons pu dégager différents obstacles auxquels doivent faire face les acteurs au moment de cette sortie.

1.1 Des besoins nombreux, complexes et imbriqués

Retrouver une existence administrative

Pas de carte d'identité, pas de possibilité de s'inscrire sur une liste d'attente pour un logement AIS, difficulté à entamer des démarches pour l'obtention d'un revenu (notamment auprès d'un CPAS dont la prise en charge est territorialisée), ... **la remise en ordre administrative et l'obtention d'une carte d'identité valide sont souvent les premiers pas incontournables pour entamer un parcours de réinsertion** (particulièrement pour l'obtention d'un logement). Or, de l'avis des professionnels du secteur de l'aide aux justiciables, l'importance de cette remise en ordre administrative semble pourtant peu perçue au sein de l'institution pénitentiaire.

Aussi, s'il semble essentiel de pouvoir procéder à cette remise en ordre le plus tôt possible, avant la sortie effective de prison, obtenir sa carte d'identité apparaît parfois comme une course d'obstacles, notamment quand les cadres réglementaires externes et internes à la prison ne se rencontrent pas. Certains professionnels du secteur de l'aide aux justiciables déplorent le manque d'information de services plus généraux qui en viennent à dénier leurs droits aux détenus, par exemple en refusant la réalisation de telle ou telle démarche administrative pendant l'incarcération. Dans certaines situations, les personnes sont ainsi placées dans l'obligation d'attendre leur sortie de prison pour pouvoir régler cette question ou font ce choix pensant qu'il sera plus simple d'attendre la libération.

« Ça veut dire que quelqu'un qui sort en congé, bêtement, il a été radié, il sort en congé, il sait qu'il va être libéré dans trois, cinq ou sept mois. Il va à la commune pour refaire sa carte d'identité. Ce n'est pas possible. Mais oui, mais vous habitez où? Pour le moment en prison. Mais quand je sors, j'irai sans doute chez ma maman. Mais je peux pas me domicilier chez ma maman parce que sinon, toutes mes dettes arrivent chez ma maman ou bien ma maman, elle n'a plus son CPAS. Moi je n'ai pas de revenu. Donc voilà, je vais être hébergé là mais je sors de prison. Donc en fait je dois avoir une adresse de référence et ça tant qu'ils sont en congés, c'est non. Alors quand vous êtes libéré, vous venez. On fera votre adresse de référence à ce moment-là. Ben oui, il essaye de tout préparer mais ce n'est pas possible parce que les institutions ont des règles mais qui sont incompatibles avec les exigences que la justice a par rapport à une personne qui sort de prison. » (Extrait du 20.09.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

Les professionnels du secteur de l'aide aux justiciables déplorent le peu de marge de manœuvre qu'offre le milieu carcéral, y compris pour la mise en place de démarches qui paraissent essentielles pour la réinsertion du détenu. Et si ce dispositif de logements autonomes après la libération propose une alternative pour les personnes qui n'envisagent plus la possibilité d'hébergements collectifs ou avec trop de restrictions sur leur autonomie, on pourra constater que le système d'ouverture des droits sociaux empêchera une pleine autonomie.

En effet, **la complexité des démarches administratives**, parfois accrue avec le phénomène de numérisation, notamment pour des détenus qui n'ont pas ou peu accès au digital, **en vient à rendre l'accompagnement par les professionnels indispensable**. Cet accompagnement, y compris pour des démarches qui pourraient sembler basiques, pose des questions quant au risque de réduire la marge d'autonomie des personnes et ainsi créer une éventuelle dépendance, « *lorsque les choses se règlent de professionnels à professionnels* ». Cette complexité comporte d'ailleurs le risque d'entraîner un épuisement des travailleurs, détournés du cœur de leur métier et transformés en agent administratif.

« Enfin, c'est énormément de communication. Nous, on va parler d'épuisement des travailleurs. Mais pour un bête petit truc, on va en parler pendant deux semaines, on va trouver les moyens d'arriver à la solution et la personne ne sera même plus concernée. Enfin, on va tout faire un peu à sa place. Il y aura vraiment une dépendance. On ne sera pas dans l'éducation, dans le partage d'expériences. C'est : il a besoin de nous pour du minimum vital. » (Extrait du 20.09.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

Enfin, certains professionnels évoquent un « danger » quant à l'obligation pour les détenus et sortants de prison d'être accompagnés pour activer ce qu'ils considèrent être des droits de base. De même, ils expriment le **sentiment d'être placé en tant que médiateur, « avocat social » entre les personnes et les autres institutions qui méconnaissent la réalité des sortants de prison** et peuvent dès lors avoir des comportements discriminants ou exiger des conditions irréalisables pour un détenu ou sortant de prison.

Assurer la continuité des soins (physique et mentale)

L'accès aux soins de santé en prison peut s'avérer particulièrement difficile, qu'il s'agisse de soins de base ou de soins dits préventifs⁵. Pour autant, pour les personnes présentant une maladie chronique, un problème de santé mentale ou encore, une problématique d'addiction, **la poursuite du traitement débuté durant l'incarcération représente un pilier primordial dans la réussite de leur réinsertion**. L'arrêt brutal d'une prise de médicaments peut en effet entraîner des conséquences lourdes pour les personnes, notamment lorsque l'arrêt d'un traitement de substitution implique un état de manque ou lorsque l'arrêt d'une prise en charge thérapeutique et médicamenteuse provoque un état de décompensation chez des personnes présentant des problèmes de santé mentale.

De nouveau, lorsque ces éléments n'ont pu être anticipés, **les professionnels du social se retrouvent dans des situations d'urgence à la sortie de prison** : trouver un médecin, obtenir une prescription à temps, ... Cette interruption du traitement possible n'est pas non plus sans créer une certaine angoisse chez les sortants de prison eux-mêmes qui redoutent les conséquences possibles de cet arrêt du suivi médical.

Face à cette situation, quelques bonnes pratiques ont pu voir le jour pour assurer une transition plus sereine entre la prison et le monde extérieur. Par exemple, une structure en charge de personnes présentant des addictions a pu négocier avec les services de santé en charge du suivi en prison la

⁵ Rapport du KCE (Patriek Mistiaen (KCE), Marie Dauvin (KCE), Marijke Eyssen (KCE), Dominique Roberfroid (CE), Lorena San Miguel (KCE), Irm Vinck (KCE)) - Soins de santé dans les prisons belges : situation actuelle et scénarios pour le futur. 2017 - https://kce.fgov.be/sites/default/files/202111/KCE_293Bs_Soins_de_sante_prisons_belge_Synthese.pdf

possibilité que la personne sorte avec quelques jours de traitement pour relativiser l'urgence. Cette bonne pratique ne semble toutefois pas généralisée et nécessite pour l'institution accueillante de débloquer des moyens financiers pour le traitement en question. Si cette bonne pratique semble plutôt relever de l'exception que de la règle, la possibilité de mettre en place ce type de collaboration a été saluée par les différents intervenants.

Aussi, accentuer les collaborations entre le secteur de la santé et le secteur social au sens large apparaît comme une priorité pour faire de la continuité des soins à la sortie de prison, une réalité.

Disposer d'un logement

Nous terminons par ce point et serons relativement brefs – car nous y reviendrons dans la suite de ce rapport –, mais l'hébergement/logement constitue l'une des pierres angulaires pour « réussir » sa sortie de prison. De manière générale, il s'agit d'ailleurs d'une condition sine qua non dans le cadre des conditions émises par le Tribunal d'application des peines. Tout au long de ce rapport, nous viserons à expliciter en quoi le retour en logement constitue pourtant un véritable parcours du combattant – notamment corrélé aux difficultés liées à la préparation de la sortie de prison, comme nous le verrons par après.

Les sortants de prison passeront le plus souvent par une solution temporaire – d'hébergement - avant d'accéder au logement. Les maisons d'accueil peuvent alors devenir des partenaires incontournables pour pallier l'absence de logement. L'hébergement collectif dans ce type de structure est néanmoins souvent mal vécu par les personnes qui voient dans ces conditions de vie trop de similitudes avec leur incarcération, notamment le manque d'intimité et l'obligation de vivre en communauté. Certaines règles imposées par ce type de structures peuvent également être mal vécues.

« Moi, j'aime être indépendant de... Je n'aime pas qu'on me sert, qu'on me donne à manger, je n'aime pas. Bah quand je vais au restaurant, on me sert, parce que je dois payer ça, c'est autre chose. Mais dans les maisons d'accueil, j'attends l'heure de manger, tout ça. J'ai ma liberté aussi. Parce que la maison d'accueil, il n'y a pas de liberté. Donc il y a l'heure pour rentrer. Mais pour sortir, à minuit, c'est fini. On ne peut pas sortir et c'est là que je me trouve un peu gêné de ne pas sortir. Donc, on n'est pas libres encore. » (E4)

L'équipe logement nous renvoie le constat qu'un retour en famille est souvent une alternative lorsque le logement reste une dernière condition à la libération. Lorsque ce retour n'est pas approprié ou bien préparé, les personnes sont confrontées au risque de basculement à la rue ou de réintégration en prison. De même, la majorité des personnes sortant de prison rencontrées dans le cadre des entretiens individuels ont fait émerger le constat encore plus radical de **l'impossibilité du retour en famille à la sortie de prison**, même de manière provisoire. Le plus souvent, les couples n'ont pas résisté à l'incarcération et le retour au domicile conjugal est inenvisageable. Pour ce qui est du reste de la famille, des conditions précaires en matière de logement (notamment par rapport à la taille des logements souvent trop exigus pour envisager l'accueil d'une personne supplémentaire), des problèmes de santé, ou encore la peur de représailles par rapport à d'anciennes fréquentations dissuadent les familles des sortants de prison de les héberger.

X : Quand vous êtes sortie de prison, je reviens un peu en arrière, vous disiez que votre papa vous a aidé un peu. Ce n'était pas envisageable de retourner

là-bas, en termes de logement, plutôt que d'aller à maison communautaire ?
XX : *Non, c'est lui qui ne voulait pas. Il n'a pas voulu parce qu'il avait peur d'avoir des représailles chez lui, par les personnes. Parce que moi j'avais fait mettre en prison l'homme qui me frappait dessus pendant quatre ans et demi. Il avait aussi sa femme, il avait des enfants, enfin, il y avait toute une histoire... Et la famille, parce qu'il était en prison, en avait après moi. Donc il avait peur que la famille de cette personne-là aille chez lui pour m'avoir, en fait. Donc, il n'a pas voulu de moi chez lui pour se protéger. » (E6)*

« C'était difficile, très difficile malheureusement, parce que j'ai eu un manque de soutien donc, c'était très difficile. C'était difficile chez ma mère parce que ma mère, la pauvre était déjà malade, très malade, donc c'était compliqué de pouvoir rester chez elle. Parce qu'elle vivait déjà avec ma petite sœur et mon petit frère et c'était un endroit qu'était un petit peu compliqué, qu'était serré, enfin c'était petit quoi. C'était un appartement une chambre, salon, déjà à trois c'est déjà compliqué, donc si moi je me rajoute là-dedans, ça ne va pas aider en fait. Et même psychologiquement, mentalement, ça n'aide pas. Ca je l'ai compris et je ne pouvais pas me permettre de rester là quoi. C'était très compliqué parce que déjà que ma mère était très malade, c'est déjà trois personnes qui vivent là-dedans, c'est déjà compliqué pour eux donc j'ai été obligé de trouver d'autres solutions, d'autres alternatives pour pouvoir, je veux dire oublier ma sortie quoi. Et me préparer et me réinsérer quoi. » (E1)

Comme explicité dans le cadre de notre introduction, la question du logement est donc un besoin fondamental pour les sortants de prison dans leur projet de réinsertion. Le logement constitue une première base sur laquelle le reste du parcours peut progressivement se mettre en place. Or, l'impossibilité ou les grandes difficultés pour remplir un certain nombre de démarches administratives, la nécessité de prendre en charge d'autres besoins primaires impérieux, par exemple, en matière de santé, rendent l'accès au logement des plus complexes.

Pour les sortants de prison, l'accès au logement est d'autant plus difficile que ces derniers doivent également porter le poids du stigmatisme qui pèse sur eux. On sait que l'accès au logement, particulièrement sur le marché locatif privé, n'est pas exempt de discriminations. Être allocataire social peut notamment entraîner ce type de discriminations, quand un propriétaire se rend compte que la garantie locative est fournie par un CPAS. Pour les sortants de prison, d'ailleurs le plus souvent allocataires sociaux, le fait d'avoir connu une expérience d'incarcération peut également engendrer des craintes et freiner l'accès au logement.

L'impossibilité d'accéder à un logement de qualité est d'ailleurs à comprendre dans le cadre du contexte du marché locatif bruxellois où se loger dans des conditions dignes à un prix abordable est devenu un graal inaccessible pour de nombreux citoyens.

Des besoins complexes auxquels il semble particulièrement difficile de répondre, notamment lorsque la préparation à la sortie de prison est entravée par de multiples obstacles.

1.2. Préparer la sortie de prison dans un contexte contraignant et contraint

Un consensus se dégage : la **nécessité de préparer la sortie de prison** pour faire de cette étape un momentum positif, un tremplin dans le parcours de réinsertion des personnes. Une préparation qui

implique la réalisation de démarches le plus tôt possible durant l’incarcération et dans les domaines les plus variés, notamment pour répondre aux premières questions matérielles qui se posent une fois franchies les portes de la prison.

« Le jour de votre libération, si vous n’avez rien fait en prison, on vous jette dehors hein. Moi heureusement que j’étais sorti plusieurs fois mais la prison se trouve à quatre kilomètres du premier endroit où il y a la civilisation. Ne faites pas du stop, les gens savent que si vous êtes là c’est que vous étiez prisonnier. Le bus ça fait des décennies qu’il est parti, si un jour il y a eu un bus, et vous vous retrouvez dans le désert là où y’a tous les camions et tout ça. Et déjà le détenu il est choqué parce que s’il n’a pas été en mesure de sortir il ne sait même pas où il doit aller. » (E7)

Malgré ces apparentes évidences, cette préparation à la sortie de prison est néanmoins rendue complexe par une série de facteurs qui se combinent, une situation que déplorent tant les professionnels de terrain que les détenus eux-mêmes.

« Donc on a un manque de soutien. Total. Et que ce soient même les démarches administratives et tout, on ne nous a pas préparé à ça. Quand on est en prison, on ne nous prépare pas à ça, moi on ne m’a pas préparé à ça. (...) Et on ne nous prépare à rien. Et y’a rien. Et y’a pas d’activités, y’a pas de démarches administratives qui va préparer à nous...ou qui va nous aider à préparer plus tard, y’a rien du tout. » (E1)

Ces difficultés sont à comprendre par rapport aux contraintes de l’environnement carcéral et judiciaire et son fonctionnement, auxquelles les cadres administratifs et réglementaires des institutions publiques – notamment les CPAS ou administrations communales – ne peuvent pas toujours répondre.

Parmi ces contraintes liées au milieu carcéral, les incertitudes qui entourent la date de sortie⁶ (en fonction des décisions des Tribunaux d’Application des Peines, notamment), ... sont autant d’éléments qui placent détenus et professionnels dans une situation où **l’anticipation, et donc la préparation sereine de la sortie, devient presque impossible**, notamment par rapport à un bailleur qui a besoin d’une date claire quant à l’entrée dans un logement d’un locataire.

On peut également citer la question des congés pénitentiaires (CP) ou de permissions de sortie (PS) dont l’organisation mais aussi l’utilisation qui en est faite peuvent varier. Or, ces moments « hors prison » sont essentiels dans la préparation de la sortie et peuvent être de véritables outils d’insertion.

Lorsque cette préparation ne peut se faire dans de bonnes conditions, professionnels et personnes concernées peuvent ressentir une « impression de chaos » où tout est bousculé. Cette imprévisibilité quant à la date de sortie handicape la préparation de la sortie en empêchant notamment la mise en place des conditions matérielles adaptées à cette sortie (hébergement/revenu).

« Ma sortie a été très stressante. Très stressante sur le fait que quand je suis sortie, personne n’était au courant : l’avocat n’était pas au courant. Juste la juge a dit que je peux sortir. Donc en fait j’étais dehors. J’avais pas encore fait les papiers pour Rizome, donc j’étais vraiment dehors et ils ne pouvaient pas m’accueillir dans la maison, donc ça, c’était vraiment stressant. (...) J’ai dit

⁶ Hors les situations où le détenu va jusqu’en fond de peine.

comment ça, je suis libre? J'ai sonné à l'avocat et personne n'était au courant. Donc oui, j'ai été lâchée comme ça en pleine rue... » (E6)

On le voit, **la préparation à la sortie de prison ne peut se faire sans une collaboration active entre les services internes et externes à la prison**. Or, l'intervention en milieu carcéral obéit à des règles qui peuvent déstabiliser les professionnels du secteur de l'aide aux justiciables. Les rythmes et les cadres de chacun des acteurs impliqués rendent parfois la collaboration complexe.

De son côté, le détenu peut également éprouver des difficultés à naviguer dans ce conglomérat d'acteurs **et à identifier le bon interlocuteur pour l'accompagner**. Si des mesures sont déjà mises en place, par exemple, une permanence pour l'accueil des nouveaux arrivants afin de leur présenter le panel de services existants, un besoin de coordination se fait ressentir. À l'heure actuelle, il semble que le bouche-à-oreille et les « bons plans » échangés entre codétenus soient des courroies d'informations parfois plus efficaces pour comprendre « qui fait quoi ».

« Mais, en fait de base, il n'y avait personne. C'est ma codétenue, en fait, qui m'a aidé et qui m'a donné son assistante sociale du dispositif XX. Et c'est là que j'ai fait les démarches, sinon, je n'avais rien du tout à disposition. Non, non. C'est ma codétenue qui a tout fait pour moi. En fait. » (E6)

Certains professionnels évoquent également un **manque de disponibilité mentale** de certains détenus pour entamer des démarches, notamment administratives. Le fait de ne plus avoir de lien avec sa famille, dont ses enfants, le manque de perspective à court terme empêchent les personnes de se projeter dans l'avenir et d'envisager les réalités concrètes de la vie hors de la prison. Cette sortie peut alors être fantasmée, idéalisée, sans que le détenu soit en capacité de se confronter à ce qui l'attend.

De même, les professionnels évoquent également la difficulté de se retrouver face à des détenus qui souhaitent sortir « à tout prix » - y compris en acceptant **toutes les conditions de justice parfois très exigeantes**, même lorsqu'elles leur semblent peu pertinentes, par exemple un suivi psychologique ou les conditions de vie de la surveillance électronique, une volonté de sortir coûte que coûte qui se heurte à la volonté des professionnels d'une sortie préparée et viable.

En effet, la préparation de cette sortie va impliquer de devoir s'ancrer autour de plusieurs axes qui ne se rencontrent pas toujours : les besoins et désirs de la personne concernée ; les moyens disponibles pour les aider et les conditions judiciaires auxquelles elle doit répondre, cette ambivalence peut mettre à mal le professionnel en charge d'accompagner cette sortie. Ces professionnels peuvent éprouver l'impression de devoir continuellement « bricoler ». Un bricolage qui risque de ne pas tenir et qui empêche la personne sortant de prison de véritablement se projeter dans son avenir.

« Et alors par rapport à la complexité de ce qu'exige la justice en termes de préparation pour être libéré. Et puis à cela, on ajoute la complexité administrative à l'extérieur qui est bien souvent incompatible avec le fonctionnement de la prison et la disponibilité des gens quand ils sont en PS, souvent en congés. Ça fait que, en fait, une personne qui sort de prison avec une situation relativement stable, c'est une exception. C'est quasi impossible. Et derrière, il y a un travailleur social qui court à gauche, à droite pour essayer de rattraper les bouts de ficelle et de faire un nœud. Mais qui y arrive une fois sur dix, c'est vraiment très insécurisant. Alors pour la personne qui sort de prison, évidemment, mais même pour le travailleur social qui l'accompagne,

c'est aussi une insécurité. » (Extrait du 20.09.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

On le voit, la sortie de prison constitue une période d'extrême fragilité, tant par la nécessité de trouver des réponses à une série de besoins primaires, pour lesquels les moyens disponibles sont plus que limités, qu'en terme de manque de préparation à cette sortie, ce que déplorent autant les personnes concernées que les professionnels qui les accompagnent. A cet égard, l'accès au logement apparaît comme particulièrement ardu dans un contexte de marché locatif bruxellois saturé où les logements de qualité à loyer abordable sont extrêmement rares.

Pour autant, lorsque les sortants de prison peuvent accéder à un tel logement, de nombreux obstacles peuvent encore se dresser sur leur chemin. C'est ce que nous allons voir dans cette seconde section.

2. Les risques de basculement suite à l'entrée en logement

Les personnes sortant de prison se voient le plus souvent imposer des conditions de justice à respecter pour conserver leur liberté. Certaines de ces exigences peuvent peser lourdement sur le quotidien des personnes. De manière générale, les professionnels évoquent également la **charge mentale** qui pèse sur les sortants de prison et qui peut nuire à leur insertion en logement, et à leur insertion en général. Cette charge mentale repose sur la crainte que « *ce passé n'entrave l'avenir* », en complexifiant, par exemple, le retour à l'emploi (lorsqu'un certificat de bonne vie et mœurs est requis par l'employeur), le droit de séjour (lorsqu'une condamnation peut justifier la perte d'un titre de séjour valable) ou lorsqu'un voisinage est informé du passé carcéral de la personne.

« Mais déjà, pour moi, s'ils nous ont demandé (le certificat de bonne vie et mœurs), je ne veux pas rester là-bas parce qu'avec les gens « ah, c'est lui qui a fait de la prison ». Ce n'est pas bien pour moi. J'ai de la chance qu'ils n'ont pas demandé. S'ils avaient demandé, je suis foutu. Qu'est-ce que je dois faire ? Qu'est-ce que je dois faire ? J'allais au chômage, profiter comme les gens qu'ils ont fait ça. Profiter de chômage et travailler au noir. L'État, il cherche ça aussi. C'est bon, on va travailler au noir, on va travailler... Je ne sais pas quoi. »
(E8)

Il s'agit également de relever la **pression financière** subie par les sortants de prison, notamment en raison des différentes dettes liées à la détention (dettes judiciaires, dettes non judiciaires avec intérêts et indemnités de retard, incapacité à payer des pensions alimentaires, etc.) qui renforcent la fragilité de leur situation financière à la sortie de prison (limitant encore plus leur accès au logement).

Le maintien en logement peut également être entravé par la survenance de nouveaux faits ou d'une situation administrative particulière – même mineurs mais qui contreviennent aux conditions émises par la justice - qui impliquent une nouvelle incarcération, mais aussi en raison de faits non encore jugés qui le seront suite au retour en logement.

Mais ce que craignent principalement les professionnels de l'accompagnement, c'est une possible « rechute », notamment lorsqu'elle s'accompagne d'une perte de liens avec le réseau d'aide sociale. A côté des personnes qui n'osent pas revenir vers un service ou font la démarche trop tardivement

(lorsque trop de difficultés se sont accumulées), on peut également noter un **désinvestissement progressif des services sociaux**. Alors que la période de sortie est marquée par une présence accrue des professionnels au vu de toutes les difficultés à surmonter, investissement massif qui peut épuiser le réseau professionnel, le nombre de personnes à accompagner et le manque de moyens en termes d'accompagnement au sein du secteur de l'aide aux justiciables limitent la possibilité de maintenir une « veille » ou une disponibilité active sur le long terme.

De même si, lors de la sortie, les professionnels ont une attention particulière à apporter des réponses aux besoins primaires des personnes (logement/revenu), d'autres aspects du quotidien sont peu abordés, notamment le fait d'accompagner les personnes à la fois pour récréer un réseau social autour d'elles mais également pour trouver des occupations, notamment lorsque le retour à l'emploi semble peu envisageable. Pour certains professionnels, **il est ainsi dommageable de considérer le retour en logement comme un point d'arrivée, alors qu'il ne serait qu'un point de départ**.

Signalons qu'une grande majorité des locataires suivis par l'équipe logement de Rizome-Bxl n'ont pas connu de logement autonome avant leur incarcération. Que leur parcours soit marqué par un long passé institutionnel (notamment dans des structures d'aide à la jeunesse), ou qu'ils n'aient auparavant connu que la vie dans le foyer familial et/ou conjugal, gérer un logement seul est souvent une première expérience pour ces locataires. Face à cette situation inconnue/méconnue, ces locataires sont placés devant l'obligation d'inventer de nouvelles routines, de nouveaux codes. S'ils n'y parviennent pas, leur maintien en logement peut être compromis.

Ce qu'il faut retenir

- La sortie de prison constitue une **période ambivalente**, marqué par le soulagement d'avoir recouvré la liberté, mais aussi l'angoisse face aux obstacles à surmonter pour retrouver une place dans la société ;
- La sortie de prison est caractérisée par une extrême fragilité, en raison des **besoins complexes, nombreux et imbriqués** des personnes sortant de prison, mais aussi par un manque de préparation à la sortie ;
- Parmi ces besoins, on note bien sûr un besoin de retrouver un **logement**, mais aussi d'importantes difficultés sur le plan **administratif** et en termes de **continuité d'un parcours de soin**.
- Au niveau administratif, c'est notamment le fait que les cadres de fonctionnement en interne de la prison et les règles des services externes (notamment administratifs et du réseau d'aide et de soins) ne se rencontrent pas qui complexifie les démarches, rendant l'accompagnement par les professionnels indispensable (alors que les moyens disponibles au sein du secteur de l'aide aux justiciables sont limités) ;
- Favoriser le retour en logement est une étape essentielle puisqu'il constitue souvent la base sur laquelle repose le parcours de réinsertion des personnes ;
- Si une meilleure préparation à la sortie est souhaitée par l'ensemble du secteur de l'aide aux justiciables et par les personnes elles-mêmes, là encore, **les règles du système judiciaire et carcéral et leur incompatibilité avec les cadres administratifs et institutionnels en vigueur à l'extérieur** ralentissent, voire rendent impossible cette préparation ;
- Même lorsque les personnes parviennent à dépasser ce moment de fragilité liée à la sortie et retournent en logement, les **risques de basculement** demeurent importants ;
- La **charge mentale** que doivent supporter les personnes sortant de prison est énorme, notamment par rapport au respect des conditions de justice qui peuvent être très exigeantes ;
- La **pression financière**, notamment liée aux dettes pénales et aux conséquences de la détention (arriérés, SECAL, etc.), est également très importante ;
- La crainte qu'un non-respect de conditions, même administratif ou que de nouveaux faits, même mineurs, entraînent une nouvelle incarcération est omniprésente ;
- L'important investissement consenti par le réseau d'aide et de soins au moment de la sortie peut entraîner un possible désinvestissement par la suite. En l'absence d'une « disponibilité active » à long terme, les professionnels craignent des rechutes si la personne n'ose pas solliciter une nouvelle aide ou trop tardivement.

LE LOGEMENT DE TRANSIT COMME OUTIL DE RÉINSERTION

Le projet de l'équipe logement de Rizome-Bxl repose sur la mise à disposition **de logements de transit** (disponibles pour une période de 18 mois maximum), avant le passage espéré – et donc non garanti – vers un logement durable. Les accompagnements en logement de transit ont été limités à une dizaine de locataires pour assurer un suivi proactif et réactif. Par le biais de conventions passées avec cinq AIS (Agences immobilières sociales), dont les logements sont situés dans diverses communes bruxelloises (Molenbeek, Ixelles, Uccle, Saint-Gilles et Bruxelles-Ville), l'équipe dispose d'un parc locatif variable et qui en 2023 se compose comme suit :

Transit (renouvellement possible des conventions d'occupation de 1 – 3 ou 6 mois jusqu'à 18 mois maximum)- 5 AIS:

- 6 logements individuels(kots/studios)
- 3 appartements - 1 chambre
- 1 appartement - 2 chambres
- 2 places en maison communautaire pour femmes

Notons que **chaque AIS implique un mode de fonctionnement spécifique** et donc, des facilités/contraintes différentes, contexte face auquel l'équipe doit continuellement s'adapter. Réalité dont les services-partenaires n'ont pas toujours conscience. Multiplier les collaborations avec différents opérateurs logement implique donc pour l'équipe de naviguer dans ces différents cadres, sans que ses propres réalités/contraintes ne soient toujours prises en compte. Trouver le « bon » candidat (qui pourra s'épanouir dans le logement proposé, en fonction de sa localisation, de sa taille permettant ou pas l'hébergement d'enfants, ... correspondant aux critères émis par le partenaire logement) au « bon » moment (tenant compte de la disponibilité du logement et de la date de sortie de la personne) est parfois un véritable casse-tête pour l'équipe.

Si l'équipe souhaite donc agrandir son parc, il s'agira d'examiner s'il est souhaitable d'élargir le nombre de partenariats ou d'augmenter le nombre de logements conventionnés et de mener une réflexion quant aux manières possibles de mieux faire se rencontrer les contextes de chaque acteur impliqué. En plus de la charge logistique des logements et du travail important de communication avec chaque partenaire, il s'agit également de **trouver un équilibre en termes de capacité d'accompagnement et de solutions post-transit** pour les locataires en logement. Ce point n'a pu être approfondi au cours de cette année d'accompagnement.

1. Le logement de transit comme sas d'expérimentation

Lors de leur sortie de prison, plusieurs ex-détenus nous ont fait part de leur sentiment d'avoir tout perdu, de devoir tout recommencer à zéro. Dans ce contexte, si le logement apparaît comme un point d'ancrage, il s'agit également de pouvoir y développer de nouvelles habitudes, après parfois plusieurs années d'incarcération. (Ré)apprendre à vivre dans un logement, mais également se construire un référentiel en matière de logement : dans quel type de logement je souhaiterais vivre, dans quel quartier, qu'est-ce qui est important pour moi pour me choisir un nouveau lieu de vie ? Or, dans la précipitation de la sortie de prison, les personnes sont souvent prêtes à accepter « n'importe quoi ». **Le logement de transit permet donc aux personnes, de se poser, se reposer pour envisager la suite plus sereinement.**

« Et voilà quoi, et c'est cette maison parce qu'on entre en transition, pour moi le mot transition je connais très bien la définition mais pour moi ça veut dire autre chose. Ça veut dire tout réapprendre; respecter des conditions mais à l'extérieur et oublier la prison. Et alors vous avez un pilier, c'est l'assistant social qui vient faire la réunion, et ce pilier il est là, au lieu de l'emmerder au bureau, il est là, il faut poser les questions-là. » (E7)

Plus largement, pour l'équipe, passer par un logement de transit est à considérer comme une **période où l'on peut tester cette vie en autonomie**, et donc, éventuellement faire des erreurs, y compris si ces erreurs entraînent la perte du logement. Pouvoir disposer d'un logement « clé sur porte » (meublé dans lequel on apporte que ses quelques affaires personnelles) requiert un investissement moindre et permet à chacun de relativiser l'enjeu du logement. Le logement de transit permet alors de gérer plus sereinement les éventuels risques de basculement, évoqués précédemment.

« Ça nous permet de baliser avec la personne, de voir comment est-ce qu'elle se débrouille. Est ce qu'elle sait respecter toutes ses obligations de locataire ? L'entretien du logement ? On n'en est pas là à les surveiller, mais l'objectif du projet, c'est quand même d'essayer de stabiliser la personne et, après le transit, passer dans du durable » (Extrait de la séance 1 – 12.04.2022 - Membre de l'équipe logement de Rizome-Bxl)

« Le transit permet vraiment de voir si on peut parler de quelque chose de durable ou pas. Et vu que c'est nous qui avons équipé le logement, qu'on a été très facilitateur là-dedans, si jamais il perd le logement, ce n'est pas une grosse perte. Ça, c'est moins une grosse perte, c'est de dire mais ce n'est pas grave, quand on aura résolu le problème, on pourra se retrouver. Par contre, quand la personne s'est investie, il y a eu une prime d'installation. Elle s'est vraiment investie dans le logement et projeté dans ce logement. Et puis finalement, pour une raison administrative ou un retour en prison, il reperd tout ça. C'est vraiment tomber de très haut point. Et donc le transit permet ça aussi. » (Extrait de la séance 1 – 12.04.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome-Bxl)

2. Le passage vers le logement durable

Cet aspect « transit » implique toutefois une temporalité limitée de 18 mois. Et si le passage dans un logement durable est censé suivre cette phase de transition, une incertitude demeure quant à la possibilité de trouver un tel logement.

« Et alors, quand on a une opportunité de logement durable, on va essayer de privilégier les personnes qui sont dans le transit, pour qui ça se passe bien vers le durable, pour pouvoir libérer un transit et prendre quelqu'un de la liste d'attente. Voilà, c'est dans l'idéal. Maintenant, dans la réalité, quelquefois, on a des opportunités durables qui correspondent à certaines situations. (...) Donc voilà, si on a des opportunités en durable et que c'est possible, on ... Mais dans l'idéal, on aimerait bien passer par le transit et puis vers le durable. » (Extrait de la séance 1 – 12.04.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome-Bxl)

Cette limitation temporelle ne manque pas de générer une angoisse ... paradoxalement qui semble plus présente chez l'équipe que chez les locataires que nous avons rencontrés.

En effet, alors que l'équipe affiche un discours dans lequel la responsabilité de trouver un logement durable ne lui impute pas directement (son modèle d'intervention reposant sur la mise à disposition de logements de transit), cette responsabilité relevant principalement du locataire et de son réseau d'accompagnement qui disposent pour ce faire des 18 mois offerts par le logement de transit, dans les faits, **l'équipe évoque la pression qu'elle ressent face à la nécessité de pouvoir permettre ce passage en logement durable pour tous ces locataires.**

« Après on essaye de responsabiliser aussi la personne qui est dans le transit dès le début de l'accompagnement en disant : voilà, on vous propose notre modèle, c'est du transit de base. Alors on bifurque sur le durable aussi, parce que ça n'a pas de sens, évidemment, de les laisser sans solution à la fin du transit. Mais on essaie de le responsabiliser pendant tout le temps de l'accompagnement à faire des recherches sur le côté pour leur propre logement. » (Extrait de la séance n°2 - 25.04.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome – Bxl)

« Pour le coup, dernièrement, on a eu la chance parce qu'on a un monsieur justement qui est en transit d'un logement de deux chambres et qui finit vers fin août. Et on avait zéro solution jusqu'à il y a deux ou trois semaines ou il y a.... On a contacté un partenaire un peu en disant au cas où et on a une solution qui nous est tombée dessus. Mais franchement, si on n'avait pas eu ça, je pense que lui aurait pu se retrouver vraiment à la rue à la fin du transit, sachant qu'il avait récupéré la garde de ses enfants à mi-temps. Je pense que c'est le jour où ça arrive, ce sera quand même un, je pense vécu comme un échec, parce que c'est tout ce qu'on met en place qui... » (Extrait de la séance n°2 -25.04.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome – Bxl)

Parmi les locataires, si ce caractère transitoire peut également générer un sentiment d'angoisse, celui-ci est contrecarré par une confiance accordée à l'équipe. Si l'on peut saluer que cette relation positive permette aux locataires de vivre positivement cette étape de transit, on remarque toutefois que certains locataires se sont très peu investis dans la recherche d'un logement plus durable, estimant pouvoir se reposer pleinement sur l'équipe malgré les rappels réguliers de cette dernière quant à la nécessité pour la personne de mobiliser d'autres voies pour trouver un logement durable. L'extrait ci-dessous est exemplatif de cette situation, que l'on pourrait parfois qualifier d'attentiste de la part des locataires.

- « X : Vous saviez quand même qu'au bout de 18 mois, quoi qu'il arrive, il fallait quitter ce logement. Est-ce que vers la fin, vous avez eu des craintes éventuelles ou alors pareil, vous faisiez confiance et vous n'aviez pas de craintes-?
- XX : Il n'y a pas de crainte. 100 % sûr, peut être 30 % (de crainte) comme ça. On ne va pas dire 100 %, mais après si ça vient dans ma tête, je me dis non, ça va aller. Ça va aller.
- X : Vous en parliez avec Rizome de ce futur logement ?
- XX: Elles m'ont dit, on ne va pas te laisser comme ça, mais je sais qu'ils sont à fond pour chercher. Ils peuvent laisser tomber, mais je sais que ... ils ne m'ont pas laissé tomber.
- X : Du coup, quand vous étiez dans le logement de transit, vous avez fait des démarches, est-ce que vous regardiez des petites annonces parfois. Est-ce que vous avez été voir ?
- XX: Non. Non. Je ne vais pas vous mentir.
- X : L'équipe, elle vous disait de le faire ou pas?
- XX: Elle m'a dit, une fois, deux fois de regarder. Une fois, elle m'a dit d'aller à une agence ici, Place de Brouckère. Mais même là, je n'ai pas été. Je n'étais pas stressé, je sais que ...
- X : Vous étiez pas stressé par rapport à ça?
- XX: Non. » (E4)

Suite à la phase d'expérimentation permise par le transit, le passage en logement durable est alors perçu comme un retour vers plus de stabilité pour le locataire, qui peut désormais se projeter à long terme, mais aussi à un moment où **l'équipe peut progressivement mettre fin à son accompagnement**. Le retrait de l'équipe logement de Rizome-Bxl ne devant pas impliquer un retrait du service-partenaire en charge de l'accompagnement social général.

« Et du coup, c'est pour ça qu'on essaye de le respecter ce sens de transit et de durable et que dans le durable, on est moins présent. Notre présence est moins obligatoire. On va dire que dans le transit. Dans le transit, ils signent une convention d'accompagnement. Ils savent qu'on est là et qu'ils sont un peu conventionnés à notre présence et que si, s'ils nous lâchent complètement. Nous, ils peuvent perdre le logement de transit. Le durable, même s'il y en a certains quand même, c'est aussi en partenariat avec nous. Ça reste du durable. On est très présent au début. Et puis dans le temps, on est moins présent. Mais on reste un relais pour le partenaire » (Extrait de la séance 1 – 12.04.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome – Bxl)

Les réflexions lors de l'accompagnement méthodologique et les nouvelles réalités vécues avec les locataires en 2022 ont finalement amenées l'équipe logement à durcir les conditions d'accès au logement durable. **L'étape du transit sera finalement obligatoire** même si cela risque de faire perdre certaines opportunités. Si aucune des personnes en transit n'est disponible ou prête pour investir une opportunité de logement durable, l'équipe logement ne défendra plus de candidat.e si le lien n'a pas pu être renforcé pendant le transit avec le locataire, mais aussi avec son réseau d'accompagnement. Dès lors, plus personne ne pourrait se voir attribuer un logement durable directement, même si la situation médicale, judiciaire, familiale ou sociale l'empêche de passer par un logement de transit géré par Rizome-Bxl. Du moins, pas avec l'accompagnement de l'équipe logement.

Le parc immobilier de Rizome-Bxl comprend principalement des logements individuels, studios ou appartements. Néanmoins, l'équipe développe également des logements collectifs via des maisons communautaires (mise à disposition d'une chambre individuelle et partage des autres pièces de la maison) avec une expérience pour hommes jusqu'en 2020 et une maison pour femmes encore active en 2023. Nous n'avons rencontré que trop peu de locataires ayant fait l'expérience de ce type d'hébergement pour en réaliser une analyse pertinente. Nous souhaitons donc seulement mettre en avant quelques enseignements (à approfondir et à confirmer).

Globalement, cette vie en communauté implique pour les locataires de faire de nombreux compromis en vue d'assurer le vivre-ensemble. La plupart des locataires ont regretté un manque d'intimité et le respect de règles imposées par l'équipe, qui empêchent le développement d'un sentiment de chez soi. Le partage des tâches ménagères semble l'un des points de friction important.

Signalons que l'équipe logement de Rizome-Bxl organise hebdomadairement des réunions avec l'ensemble des locataires pour prévenir ce type de difficultés, des rencontres qui ont été appréciées par les locataires.

Le fait que certains sortants de prison aient pu reproduire certains comportements délictueux est également extrêmement mal vécu par le collectif qui craint que ces comportements n'aient également des conséquences sur eux, comme une réincarcération pour non-respect de l'une ou l'autre condition imposée par la justice.

Néanmoins, pour plusieurs locataires, ce passage par le logement collectif a paradoxalement aussi permis une transition plus fluide vers un logement autonome, contrant un sentiment d'isolement ressenti par de nombreux sortants de prison dont le réseau amical et familial peut être particulièrement restreint.

« Vivre toute seule, je ne pense pas, pas pour moi en tout cas, déjà parce que je connaissais pas Bruxelles. Donc toute seule, tout de suite, ça aurait été trop tôt parce qu'en sachant que quatre ans et demi, j'étais enfermée, me lâcher comme ça toute seule, ça m'aurait provoqué plus de crises d'angoisse ; tout, ça, non, ça ne m'aurait pas aidé, en fait. Être avec d'autres femmes, c'était plus rassurant. Et puis, elles avaient toutes des vécus difficiles, chacune. Donc on pouvait toutes se comprendre. C'était plus agréable aussi. » (E6)

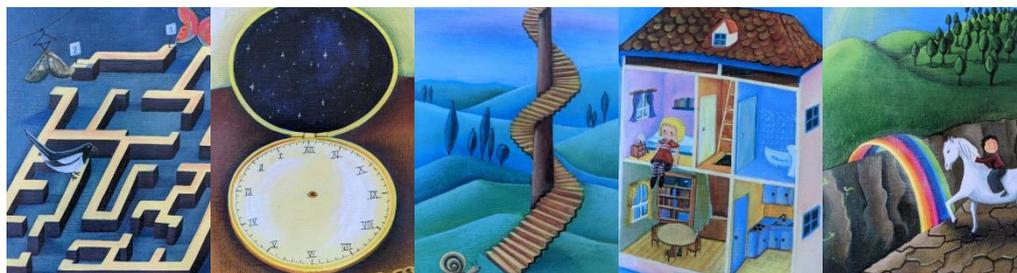
Ce qu'il faut retenir

- Le logement de transit est considéré comme un « **sas d'expérimentation** », tant par les professionnels que les personnes sortant de prison ;
- Il est un passage pour réapprendre ou apprendre à vivre en logement ; se poser, se reposer avant d'envisager ce que l'on souhaite pour la suite ; il est une période où l'on peut **tester la vie en autonomie et tout ce qu'elle implique** ;
- Le transit apparaît comme une opportunité pour **mieux gérer les risques de basculement** évoqués précédemment (car l'investissement demandé aux locataires est moindre que dans un logement durable) ;
- Cependant, ce caractère 'transitoire' implique également une durée limitée avant un passage en logement durable, **un ultimatum qui semble angoisser plus les professionnels que les locataires eux-mêmes** ;
- En effet, si ces derniers peuvent reconnaître une certaine angoisse, celle-ci est contrebalancée par la **confiance** qu'ils accordent à l'équipe ;
- S'il est positif que les locataires puissent s'appuyer sur cette confiance pour vivre cette période de transition plus positivement, on note aussi que cette confiance entraîne **un certain désinvestissement des locataires dans la recherche d'un logement durable** ;
- Le **contexte du marché locatif bruxellois et le stigmat**e qui repose sur les sortants de prison peuvent également expliquer cette forme de découragement chez les locataires ;
- De son côté, si dans son discours, l'équipe explicite clairement qu'elle n'est pas responsable du passage en durable (son modèle reposant sur la mise à disposition de logements de transit), dans les faits, l'équipe craint de ne pas pouvoir proposer un logement durable à chacun de ses locataires, se mettant à cet égard une **forte pression** ;
- Le passage en durable s'accompagne généralement d'un **retrait progressif de l'équipe dans l'accompagnement**, retrait qui est plus aisé quand le service initialement en charge de l'accompagnement général de la personne reste présent.

LA MISE EN LOGEMENT, COMME UNE PREMIÈRE ÉTAPE – INDISPENSABLE MAIS NON SUFFISANTE – DE LA RÉINSERTION

ANALYSE DU MODÈLE D'INTERVENTION DÉVELOPPÉ PAR L'ÉQUIPE LOGEMENT DE RIZOME-BXL

Dans le cadre d'une première section, nous souhaitons aborder la manière dont l'équipe logement de Rizome-Bxl rend compte de son travail et des démarches impliquées par la mise en logement (en logement de transit et en logement durable) et ainsi, nous focaliser sur une description endogène. Pour faire émerger les représentations de l'équipe en la matière, nous avons réalisé un travail de photolangage et mis en exergue les consensus et dissensus présents autour de ces différentes conceptions⁷. Dans une seconde section, nous compléterons cette analyse par une mise en dialogue de ces conceptions internes à l'équipe et les apports extérieurs, à la fois des autres travailleurs de l'asbl Rizome-Bxl (en charge de l'accompagnement social général des personnes) et des services-partenaires qui ont apporté un regard complémentaire dans la compréhension des enjeux liés à cette étape de la mise en logement.



1. Définir ses pratiques professionnelles du point de vue de l'équipe

1.1 *La mise en logement, c'est traverser un labyrinthe*

L'image du labyrinthe est d'abord mobilisée pour rendre compte de l'idée que la mise en logement correspond à un **processus** (qui demande donc du temps), où il s'agit d'aller d'un point A à un point B dont l'objectif principal, mais non final, constitue l'entrée en logement. Ce processus est constitué d'étapes, mais il ne s'agit pas d'un trajet linéaire, d'un chemin direct. En effet, de nombreuses **embûches** (multiples et à plein de niveaux) vont se faire jour et impliquer des **changements de direction** et donc, une adaptation continue de la part de l'équipe et du futur locataire.

⁷ Nous avons choisi d'illustrer ces analyses par les images retenues par l'équipe pour décrire ses pratiques et son cadre d'intervention.

Ces embûches vont être liées au processus d'accompagnement lui-même, où la relation entre professionnel et locataire peut être mise à mal, mais aussi **d'un point de vue logistique, matériel**. Surmonter ces embûches va demander du temps et de l'énergie tant au professionnel qu'à la personne concernée. Nous l'avons vu préalablement, les démarches administratives notamment, vont être particulièrement chronophages, mais il s'agira aussi pour l'équipe de permettre l'installation dans de bonnes conditions (en assurant un ameublement minimum, en permettant à la personne de disposer du matériel de première nécessité pour cuisiner, par exemple ...) ou encore de prendre en charge les contacts avec les fournisseurs d'énergie, ... autant de démarches pour lesquelles l'équipe se trouve dans l'obligation de trouver des solutions adaptées, face à des personnes sortant de prison qui peuvent sembler « perdues » par cet amas de démarches à réaliser dans des temps souvent très courts.

Ces embûches peuvent aussi **être liées au partenariat**, soit avec le bailleur, soit avec le partenaire en charge de l'accompagnement général de la personne sortant de prison.

Il s'agira notamment de répondre aux **critères éventuels de sélection** émis par le propriétaire/bailleur du logement, mais également de pouvoir gérer les **rythmes différents** entre le système carcéral et le marché du logement. Nous l'avons vu, les sorties peuvent être incertaines et il est souvent difficile de les anticiper avec certitude (hors fond de peine). De leur côté, les bailleurs redoutent les vides locatifs – raison pour laquelle Rizome-Bxl peut les combler –, qui sont d'ailleurs à éviter au vu de la pénurie de logements de qualité abordables à Bruxelles. Là encore, c'est un travail d'équilibriste qui attend l'équipe logement : limiter un vide locatif éventuel tout en assurant que le locataire puisse entrer dans son logement dans les meilleures conditions.

Au niveau du partenaire en charge de l'accompagnement généraliste, celui-ci constitue un pilier essentiel dans le modèle développé par l'équipe logement de Rizome-Bxl. Dans ce modèle, le partenaire-accompagnateur a pour mission de gérer l'accompagnement social général de la personne à sa demande, **et l'équipe logement doit concentrer son action sur tous les aspects qui relèvent de la mise en logement**. Or, l'équipe constate que ce partenaire peut parfois se désinvestir pour différentes raisons, faisant progressivement de l'équipe logement de Rizome-Bxl l'unique interlocuteur de la personne pour tous les aspects qui relèvent du logement, mais aussi pour tous les autres aspects de son quotidien. Cette confusion des rôles qui apparaît souvent lors de l'entrée en logement où de nombreuses démarches sont à réaliser dans un temps très court, est régulière et source d'incompréhension et de frustration pour les professionnels. Ceux-ci n'arrivent plus à communiquer ou s'organiser dans l'intérêt de la personne concernée. Il n'est alors parfois plus question de partenariat ou de collaboration.

« Et ça arrive souvent. On a beau dire, il faut vraiment que vous (service-partenaire) soyez impliqués dans toutes les démarches sociales. Voilà ce que ce qui va devoir être fait, etc. Oui mais on fait ça, on fera ça. Et en fait, effectivement, ce n'est pas le rôle de base et du coup, il y a un peu un désinvestissement au fur et à mesure de l'accompagnement qu'on reprend, parce qu'on est obligé pour que l'accompagnement en logement se passe bien, que ces démarches-là soient entreprises » (Extrait de la séance 1 – 12.04.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome – Bxl)

En dehors des collaborations pour l'accompagnement psychosocial, l'équipe logement fonctionne avec des opérateurs logement comme partenaires. Elle tente également de consolider certains partenariats

autour des logements conventionnés pour faciliter l'ouverture des droits sociaux et le respect des obligations locataires mais aussi, l'accès aux soins ou encore à la culture.

« Et cette logique de partenariat, elle devrait nous aider en fait à faciliter tout ça. Mais on met énormément de temps de travail depuis le début du projet là-dedans. Et c'est vrai qu'il nous amène peut-être d'autres embûches qu'on n'aurait pas eu si on n'avait pas de partenariat. Finalement, il rajoute une forme de labyrinthe dans le labyrinthe » (Extrait de la séance 4 – 31.05.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome – Bxl)

Nous aborderons plus longuement ces différents points liés aux partenariats et à ses écueils lorsque nous évoquerons la contrainte de la « **double casquette** » (en lien avec le bailleur et garant de l'accompagnement social de la personne) portée par l'équipe logement de Rizome-Bxl.

Si certains automatismes ont pu se développer au fil des expériences, chaque situation individuelle implique néanmoins des adaptations spécifiques, pour répondre aux besoins de chacun. Si l'équipe connaît bien le labyrinthe, le parcours à suivre pour chaque personne implique parfois des bifurcations spécifiques et de pouvoir tester de nouveaux chemins au sein du labyrinthe. A long terme, l'**objectif** de l'équipe logement va donc être de permettre la sortie de ce labyrinthe, voire de ne plus devoir y entrer pour pouvoir accéder au logement.

« L'idée, effectivement, est de ne plus être dans un labyrinthe au niveau de la logistique, mise en logement et l'accès aux soins et l'ouverture des droits. Que vraiment le logement soit finalement cet outil pour l'insertion et que nous, on soit arrivé à ne plus avoir ce labyrinthe qu'il faut à chaque fois découvrir, à chaque étape. Ah tiens je suis là. Comment je fais ? C'est quel CPAS ? C'est quelle maison médicale ? Comment fonctionne le bailleur ? La garantie locative, c'est quelle banque ? C'est toutes des nouvelles informations à chaque fois, des nouvelles étapes à franchir. Et on a toujours dans notre discours et dans notre volonté de faciliter en fait ça. » (Extrait de la séance 4 – 31.05.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome – Bxl)

1.2. La mise en logement, c'est comme un escargot qui se trouve au pied d'un escalier

Tout comme le labyrinthe, l'image de l'escalier est ici mobilisée pour rendre compte de la mise en logement tel un processus, où les marches symbolisent la progression « *petit pas par petit pas* », une progression qui permet à la personne d'aller vers le haut, vers un mieux-être. Dans cette image, c'est aussi la symbolique de l'escargot qui permet d'insister sur **la dimension temporelle**, le fait que ce processus de mise en logement prenne du temps et implique d'être patient – tant pour le professionnel que pour le futur locataire : « *C'est vrai que l'escargot avance lentement, mais petit à petit, il peut y arriver.* » (Extrait de la séance 4 – 31.05.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

Préalablement, nous avons évoqué les difficultés à faire se rencontrer le rythme imposé par le système carcéral et judiciaire et celui du marché locatif. Ici, il s'agit également de prendre en compte le **rythme de la personne elle-même**, qui se trouve dans une sorte de paradoxe : la volonté d'entrer très vite en logement (au risque de brûler les étapes du point de vue des professionnels) et l'obligation d'avoir pu précédemment réaliser une série de démarches pour que cette entrée en logement se déroule dans les bonnes conditions. La mise en logement elle-même impose un rythme spécifique, où l'équipe

évoque une série de « *mini-dates butoirs qui obligent à pousser l'escargot dans le dos* » (Extrait de la séance 4 – 31.05.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome – Bxl)

Si le **respect des rythmes individuels est essentiel pour l'équipe logement**, lorsque le rythme de la personne bénéficiaire est mis à mal, avec une pression supplémentaire à celles déjà existantes (famille, suivi judiciaire, etc.), l'équipe en ressent une forme de responsabilité. L'équipe logement peut alors utiliser quelques leviers pour diminuer cette pression et espère pouvoir compter sur la présence du réseau professionnel moins impacté par les enjeux de l'accès et du maintien au logement. Cette complémentarité et le soutien apporté par le réseau lors de cette transition devient parfois indispensable pour la personne.

L'image de l'escalier mobilisée par l'équipe tend à mettre en avant une progression continue au sein du processus, mais évoque également les étapes connues et méconnues de la mise en logement pour les acteurs extérieurs. Les marches « cachées » symbolisent également tout ce qui va suivre cette mise en logement, le reste du parcours de la personne pour retrouver une place à part entière dans la société.

1.3. *La mise en logement une course contre la montre*

Nous venons de le voir, la question du respect du rythme de chaque acteur impliqué se situe au cœur du processus de mise en logement. Pour autant, la 3^{ème} image mobilisée par l'équipe pour décrire son travail est celle d'une montre. S'il s'agit de respecter le rythme de chacun, dans les faits, l'équipe se voit plongée dans une course où les différentes étapes sont à réaliser **dans un temps imparti, souvent court**, ce qui ne manque de placer les différents protagonistes sous pression, pour « *savoir allier le rythme de la personne et tous ces enjeux de mise en logement* » où une étape non réalisée peut empêcher de passer à la suivante, avec un risque de basculement évoqué préalablement.

« Et moi, je ressens vraiment cette course pour essayer de faire le plus vite mais le mieux et en même temps d'avoir le temps de déménager correctement sans mettre trop de pression. »
(Extrait de la séance 4 – 31.05.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome – Bxl)

Pour l'équipe, parvenir à réussir cette course apparaît comme d'autant plus essentiel que « rater la mise en logement » reviendrait à voir l'ensemble du processus s'écrouler, y compris l'investissement – du locataire et des professionnels - durant les mois d'attente de la période de candidature.

Chaque acteur se voit donc contraint à mener sa propre course contre la montre, avec le risque d'une confusion des rôles.

« L'enjeu de la mise en logement est vraiment important et du coup, c'est là que vient la confusion des rôles. Pendant cette course, tout le monde va dans tous les sens. Tout le monde fait n'importe quoi. La personne, finalement, va sonner aux portes auxquelles il pense pouvoir faire appel et il va prendre la première personne qu'il trouve pour l'aider. Et donc, on va tous sortir un peu de notre cadre de travail, de notre rôle par rapport à cette urgence-là. Et donc on essaye vraiment, nous, à ce moment-là, d'être les plus soutenant avec un maximum de disponibilité. Parce qu'il y a la réalité de la mise en logement, mais la personne a quand même besoin de son traitement médical, a quand même besoin de répondre à l'urgence familiale. Et

là, il ne va pas retrouver non plus dans son réseau les personnes pour répondre à ses urgences. Et donc, on va aussi apporter de l'aide par rapport à ça, parce qu'on sait que la mise en logement ne va pas se faire si on n'intervient pas non plus pour le reste. Mais on ne veut pas prendre la place des autres, ce n'est pas l'idée et donc ça amène parfois de la confusion et un problème de communication aussi avec le réseau. » (Extrait de la séance 4 – 31.05.2022 - Membre de l'équipe logement de Rizome – Bxl)

Pour réussir la mise en logement, dans un contexte d'urgence, l'équipe logement en vient ainsi à répondre à d'autres besoins exprimés par le futur locataire, ce qui peut inciter le partenariat à se reposer sur l'équipe, comme évoqué précédemment, pour des démarches qui dépassent le cadre de ses fonctions mais dont l'impact sur la réussite de la mise en logement serait trop important. Or, **l'accompagnement assuré par le service partenaire est d'autant plus essentiel qu'il peut se faire en dehors du contexte de course imposé par la mise en logement**, et ainsi être plus adapté aux besoins du futur locataire.

Il s'agit de l'un des nœuds centraux apparus dans le cadre de ce travail d'analyse, qui a notamment entraîné une révision de la procédure de candidature dans l'**objectif de poser de nouvelles bases dans les collaborations**. Cette urgence pourrait également être travaillée à l'avenir avec les partenaires bailleurs, absent du processus. Si certains partenaires ont développé une relation de confiance suffisante avec l'équipe logement pour « laisser le temps » d'accompagner les locataires dans le respect de leurs obligations locataires, plusieurs dérives s'installent et nécessitent de faire sortir l'ASBL de ses premières missions (paiement d'un premier loyer, aide à la constitution d'une garantie locative, participation aux frais d'état des lieux, organiser des visites de logements dans de mauvaises conditions, etc.).

De manière collective, l'équipe de Rizome-Bxl évoque **la charge mentale liée à la mise en logement**. Penser à toutes les étapes, anticiper toutes les embûches possibles en prenant en compte les différents intervenants impliqués, leur temporalité et rythmes propres représente un défi en soi, qui se répète à chaque nouvelle entrée en logement. Lorsque la mise en logement aboutit positivement, c'est donc un soulagement tant pour le professionnel que le locataire. Il s'agit alors d'une étape importante dans la relation de confiance qui va s'établir avec le locataire. Cette issue positive n'empêche pas qu'un stress demeure face aux risques de basculement qui restent importants mais aussi face à l'envie que le logement de transit ne soit qu'une étape vers une solution plus durable. Là encore, il semble que le partenariat soit l'une des pistes pour gérer ce stress et ces risques réels « *car on n'y arrivera pas seul* » (Extrait de la séance 4 – 31.05.2022 – Membre de l'équipe Logement de Rizome-Bxl).

Toujours concernant les représentations liées à leurs pratiques, nous avons également demandé à l'équipe de réaliser un travail similaire par le choix d'une image relative à la mise en logement de transit et la mise en logement durable, afin de cerner les différentes facettes de leur métier. Voici ce qui ressort des analyses.

1.4. La mise en logement de transit

L'image de « maison de poupées » met en exergue le soin apporté par l'équipe aux logements de transit, qui sont meublés, et prêts pour accueillir le locataire dans les meilleures conditions. **Ce confort pratique et matériel est toutefois relativisé par l'inconfort provoqué par l'instabilité temporelle d'un logement de transit** (disponible que pour une période donnée), avec le risque qui demeure de ne pouvoir proposer une solution à plus long terme. Comme une maison de poupées, le logement de transit comporte une certaine fragilité.

Une fragilité que l'on peut aussi retrouver dans la relation d'accompagnement à créer avec le locataire (qui semble un peu sur le côté, pas encore vraiment dans la maison), que le professionnel va découvrir dans un autre cadre que celui de prison, ou durant la période d'attente, et avec qui les liens vont progressivement se construire dans ce nouveau contexte.

1.5. La mise en logement durable

Sur cette image, l'équipe voit un cheval qui va réaliser le dernier saut vers un monde meilleur, une prairie verdoyante qui symboliserait le logement durable. Pour l'équipe, ce passage en logement durable signifie également une pression qui diminue quand la personne quitte le transit, et donc une solution transitoire.

Le cavalier peut comprendre un double symbolisme. Il représente ainsi le locataire, encore un peu anxieux qui regarde derrière lui les nombreuses démarches faites et à faire par rapport à ce logement durable. Mais ce cavalier peut aussi symboliser le professionnel qui aide le locataire à faire ce dernier saut ; un cavalier qui guide, qui donne la cadence.

L'équipe a émis un malaise face à la symbolique du cheval blanc et le risque d'être pris pour un sauveur qui apporte toutes les solutions : risque de déresponsabiliser le locataire par rapport à toutes les démarches qu'il va devoir faire et de porter la « culpabilité », « déception » si cette solution miracle n'est pas trouvée.

Ce passage en durable et le stress qu'il peut engendrer au sein de l'équipe logement a été évoqué à plusieurs reprises mais peu approfondi. Une telle thématique pourrait donc être abordée dans des travaux ultérieurs.

2. Quels regards portent les collègues de Rizome-Bxl sur les pratiques de l'équipe logement ?

Pour enrichir le travail de représentations réalisé par l'équipe logement, nous avons souhaité les confronter au regard d'acteurs externes, d'une part, auprès de leurs collègues de Rizome-Bxl, en charge de l'accompagnement général des personnes (séance 6 – 16.06.2022) et d'autre part, avec des représentants du secteur de l'aide aux justiciables, des services-partenaires (séance 8 -20.09.2022 et séance 12 – 25.11.2022). Ces acteurs sont à l'origine des candidatures du public cible et collaborent donc régulièrement avec l'équipe logement.

Avec les premiers, nous avons reproduit l'exercice de photolangage déjà réalisé avec l'équipe logement. Toutefois, la consigne de base différait quelque peu puisqu'il s'agissait non pas de définir la mise en logement (question précise adressée à l'équipe logement), mais le travail de l'équipe logement au sens large.

Concernant les acteurs du secteur de l'aide aux justiciables, nous avons organisé deux focus group, en mobilisant l'analyse d'un récit de pratique et en suscitant des débats autour de questionnements préparés préalablement avec l'équipe logement (voir tableau synthétique relatif au cadre méthodologique, pp. 8-9).

2.1 Le travail de réinsertion en logement dans un contexte de rareté

Ce regard extérieur porté sur le travail de l'équipe logement permet de rappeler le contexte dans lequel ce projet est déployé, celui d'un **parc locatif saturé** (tant social que privé) et **complexe** (en termes de démarches administratives, de relation avec les bailleurs, ...). On retrouve l'idée d'embûches et de labyrinthe évoquée par l'équipe logement. Pour ces acteurs extérieurs, c'est donc cette complexité qui justifie la **nécessité d'un accompagnement spécifique dans l'accès au logement** et met en avant la pertinence du projet déployé par l'équipe logement. L'équipe logement est ainsi identifiée comme un **repère** face à cette complexité, car reconnue comme détenant des connaissances spécifiques en la matière. De par les différents liens qu'elle a déployé avec le secteur logement, elle est aussi perçue comme une ouverture possible à des opérateurs largement méconnus par le secteur de l'aide aux justiciables.

« Je me représente l'équipe logement comme un repère pour le reste de l'équipe Rizome en matière de logement, avec effectivement des spécificités, des partenariats, des facilités peut-être aussi de rentrer en contact avec des partenaires pour pouvoir répondre au mieux à la demande des bénéficiaires » – (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

Ces débats mettent également en avant la nécessité de mieux définir sur quoi doit porter l'accompagnement proposé par l'équipe logement de Rizome-Bxl, un accompagnement pour acquérir le logement ou pour le maintenir. Ces deux objectifs apparaissent comme bien évidemment tout à fait compatibles, mais on constate le besoin d'une clarification pour les acteurs extérieurs.

L'équipe logement est donc considérée comme un **maillon central** dans un vaste système de communication et d'échanges avec les services partenaires, les bailleurs et les candidats-locataires. Ce

rôle de « courroie de transmission » apparaît comme une composante essentielle du modèle déployé par l'équipe logement.

« C'est vraiment ce travail de recherche qu'a le service logement, autant pour leur service, mais aussi dans tout ce qui est collaboration avec le réseau, les partenariats, des portes qui s'ouvrent, des portes qui se ferment aussi avec des partenaires. Et un peu finalement ce travail fastidieux. Parce que la question du logement, pour moi, c'est une des questions les plus compliquées dans ce secteur. Et donc voilà, c'est un peu ce travail de recherche et d'évolution. » (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

Le caractère complexe des situations traitées dans le cadre d'une mise en logement est identifié clairement par les acteurs externes, toutefois, il semble que la multitude de tâches impliquées par cette complexité soit plus méconnue depuis l'extérieur. On sait que les tâches sont multiples, mais on ne sait pas quelles sont les tâches impliquées par la mise en logement. Il peut ainsi se dégager **une impression de flou par rapport au travail concrètement réalisé par l'équipe logement.**

2.2. Gérer la période d'attente

Si les débats ont permis d'affirmer le **rôle facilitateur** de l'équipe logement dans un secteur logement considéré comme **complexe et méconnu** – « *l'équipe logement est une flèche en plus à notre arc, une alternative supplémentaire* » -, plusieurs difficultés se sont faites jour dans le fonctionnement du projet, difficultés partagées par l'équipe logement.

La principale difficulté concerne les **délais pour obtenir un logement**, l'attente dépendant de multiples facteurs concomitants et liés notamment aux contraintes du bailleur. Cette attente peut peser lourdement tant sur le candidat locataire que sur les professionnels en charge de leur accompagnement (notamment lorsque, par la suite, l'annonce d'un logement disponible peut entraîner une impression de course, comme évoqué précédemment).

« Mais oui, pour moi, c'est vraiment un processus qui prend du temps et il faut pouvoir, et le professionnel et la personne se dire : ok, je rentre dans ce processus et ça va prendre du temps et je l'accepte et c'est comme ça » (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

Les professionnels se sont notamment interrogés sur les effets de cette attente sur les locataires. Une attente d'autant plus complexe à faire accepter que la réussite de la procédure de candidature et donc, **l'inscription sur la liste d'attente, ne signifie pas encore l'obtention d'un logement.**

« Ça peut être aussi perçu comme tel par la personne et que ça peut parfois aussi du coup, la décourager de se lancer dans le processus de candidature parce qu'il y a 1000 et une démarches à faire et que ça prend du temps. » (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

« Nous, on a aussi alors du coup ce rôle soutenant moralement, aussi de motiver la personne a quand même tenir le coup tout en... Ce qui est difficile parfois, c'est le fait qu'il n'y ait aucune garantie à l'arrivée. Et donc c'est compliqué aussi de motiver une personne à s'investir dans quelque chose sans garantie aucune du résultat. » (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

« Et pour la personne de même, il faut qu'elle soit dans les dispositions de se dire ok, là moi maintenant je sais que je suis dans une situation d'urgence où j'ai besoin d'un logement. Voilà accepter que je rentre dans un processus qui va prendre plusieurs mois et ça pour la personne parfois, je pense que c'est difficile aussi à entendre de dire je vais m'investir, mais est-ce que ça va pouvoir aboutir ? Et pareil pour le professionnel en fait aussi. » (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

« J'ai déjà collaboré plusieurs fois avec l'équipe logement et je pense qu'il y a deux phases; une phase effectivement où on commence la procédure de recrutement, et cetera. Où là, en fait ça peut être très flou pour la personne. Effectivement, il y a tout un tas de démarches qui lui sont demandées. En tout cas, des cases qu'il faut cocher pour pouvoir remplir les critères pour pouvoir accéder. Et puis, vu qu'il n'y a pas de garantie de résultat, il y a toujours cette pression. Il faut pouvoir trouver aussi d'autres solutions au cas où ça ne fonctionne pas. Donc oui, on a, on va dire, sollicité l'équipe logement pour peut-être avoir une solution. Mais d'un autre côté, ça reste aussi de notre responsabilité avec la personne de pouvoir trouver d'autres alternatives au cas où celle-ci ne va pas jusqu'au bout. » (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

Ce questionnement quant aux effets potentiellement néfastes que pouvait générer cette attente sur les candidats-locataires étant central dans le débat entre les professionnels, nous avons souhaité consulter les premiers concernés pour connaître leur avis sur cette question. Un des premiers constats a été le fait que la majorité des locataires interrogés n'avaient que peu de souvenirs quant à la procédure de candidature elle-même, les démarches qu'elle a pu impliquer et la période d'attente qu'elle avait pu susciter.

« X : Et quelles démarches tu as dû faire avec eux pour avoir ce logement de transit ? XX : Hmm. J'ai oublié, je ne sais pas » (E8)

« X : Et quelles démarches tu as dû faire avec eux pour avoir ce logement de transit ? XX : Bah en fait ils avaient besoin d'une personne, il manquait une personne, y'avait une place et ils m'ont pris. » (E1)

Alors que les professionnels craignent des répercussions négatives de cette période d'attente, il semble que celle-ci ne soit pas forcément vécue négativement, en tout cas parmi les personnes interrogées. Notre propos doit toutefois être relativisé par rapport au profil des locataires rencontrés. En effet, toutes ces personnes ont connu une issue positive, obtenant un logement suite à cette période d'attente. On peut émettre l'hypothèse que l'entrée en logement et l'euphorie qui l'accompagne parfois ont pu entraîner un phénomène d'oubli par rapport au stress qui s'est éventuellement manifesté pendant la période d'attente.

Notons également que, pour certains locataires, le fait d'avoir rencontré l'équipe logement a impliqué **un certain désengagement dans la recherche de logement**, cette responsabilité reposant désormais sur l'équipe, malgré des mises en garde répétées de cette dernière quant au fait qu'aucune garantie ne pouvait être faite sur la mise à disposition d'un logement par la suite.

« XX: Donc comme ils m'ont orienté à Rizome, j'ai fait confiance parce que je trouvais qu'ils sont une bonne équipe. Je sentais qu'ils font des choses de bon cœur. Oui, c'est rare de trouver un service comme ça. X: Et du coup, vous n'avez pas fait de démarches à côté pendant que vous étiez dans la maison d'accueil? XX: Non, non, j'ai laissé ... je leur ai fait confiance, je savais que ça va ... X: Et eux, de leur côté, ils ne vous disaient pas d'essayer de chercher ailleurs au cas où

ça ne marcherait pas avec eux? XX: Oui, ils l'ont fait, je sentais qu'il y a des choses qui vont arriver, des bonnes choses. X: Et ils ne vous proposaient pas de faire d'autres démarches à côté au cas où? XX: Si, ils m'ont dit mais je sais que le reste, tout, ils ont fait. (Plus loin dans l'entretien – pour vérification) X: Pendant cette période, vous étiez en maison d'accueil où du coup, vous avez rencontré une fois l'équipe logement. Est-ce que vous avez dû faire des démarches après pour l'équipe logement ? Est-ce que l'équipe logement vous a demandé de faire des choses ? XX: Non. X: Non, il ne vous ont pas demandé de remplir des papiers, de faire des démarches, de faire des choses de votre côté? XX: Non, je n'ai pas fait de mon côté. C'est eux qui ont fait. X: Est-ce que vous vous souvenez s'il y avait des conditions pour avoir ce logement? Est-ce que l'équipe a mis des conditions, a expliqué que vous deviez faire des choses pour avoir le logement ou pas du tout? XX: Non, non. » (E4)

« X : Et vous aviez dû faire des démarches avant pour obtenir ce logement ou bien ... XX: C'est X. qui ... X : C'est Rizome qui s'est occupé de tout? XX: Oui, en effet, moi et monsieur X., on l'a fait ensemble. X : Ah oui, vous l'avez fait ensemble. XX: C'est lui qui envoie les e-mails et tout. C'est Monsieur X. qui a envoyé les e-mails et tout. Et tu sais, ça me rassure. » (E8)

Ce « désengagement » peut s'expliquer par une confiance accordée à l'équipe « spécialisée » en matière de logement, mais également par les réalités du marché locatif et les éventuels effets stigmatisants qui pèsent sur les sortants de prison sur un marché locatif hyper compétitif.

« En plus, j'ai recherché un logement. Mais déjà, quand vous cherchez, première des choses, ils vous demandent fiches de paye. Mais comme je viens de sortir de prison, je n'avais pas. Donc même la garantie je n'avais pas. Donc j'avais ces difficultés. » (E5)

2.3. Quelle complémentarité et collaboration possible entre l'équipe logement et les services partenaires en charge de l'accompagnement général

Le modèle théorique d'intervention de l'équipe logement de Rizome-Bxl prévoit une répartition des responsabilités entre le service-partenaire restant en charge des tâches liées à l'accompagnement social général de la personne, tandis que l'équipe logement peut se concentrer sur les aspects « logement ». Or, cette conception théorique est complexe à appliquer dans les faits. Nous avons déjà mentionné préalablement un désengagement possible du service-partenaire, mais plus largement, l'une des difficultés reste de **pouvoir identifier clairement ce qui relève ou pas de la sphère « logement »**. Le logement constitue une problématique imbriquée à de nombreux aspects du quotidien des personnes. Comment se maintenir en logement sans revenu ? Comment obtenir un revenu sans document d'identité ? Comment vivre positivement son logement sans occupation, sans un réseau social soutenant ? On le voit, les aspects « logement » ne peuvent si facilement être séparés du reste de l'accompagnement.

« Mais c'est ça aussi qui est flou parce que les lignes ne sont pas claires non plus, parce que ce qui touche au logement peut toucher au social et ce qui touche au social, toujours au logement aussi » (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

Lors d'une séance spécifique avec les services-partenaires du secteur de l'aide aux justiciables, nous sommes donc intéressés aux conditions d'une bonne collaboration entre équipe logement et service-partenaire. Il en ressort une volonté claire **de mettre en place ou renforcer des lieux d'échange**

où discuter de cette répartition des tâches de manière régulière afin d’y apporter les ajustements nécessaires. L’organisation de réunions tripartites (locataire, équipe logement, service partenaire), dès la procédure de candidature, s’est ainsi progressivement imposée (cf. Pistes d’action, p. 45). Ces rencontres plus formelles sont aussi de nature à répondre au risque d’un désengagement éventuel de l’une des parties impliquées. Placer le bénéficiaire au centre, l’informer, tenir compte de ses demandes sont des balises communes pour l’ensemble des professionnels.

Une collaboration et une distinction entre les rôles des différents acteurs semblent d’autant plus essentielles que la présence de plusieurs intervenants permet aussi une possibilité de maintien de la prise en charge. Si une difficulté intervient avec l’un des services, le locataire peut maintenir le lien avec les autres services qui l’accompagnent. Si l’accompagnement ne repose que sur un seul et unique acteur, toute difficulté entre ce dernier et le locataire va priver le locataire de tout soutien, au moins jusqu’à ce qu’il puisse être pris en charge par une autre institution/association.

Ici encore, une inquiétude des professionnels était la possible confusion que pouvait entraîner la présence de différents intervenants auprès d’un même locataire. Là encore, nous avons donc adressé cette question aux locataires eux-mêmes. Ces derniers semblent être en mesure d’opérer une différenciation assez claire dans les rôles de chacun. Si des affinités avec l’un ou l’autre travailleur, ou l’absence de celui-ci, peut entraîner des demandes plus larges à l’équipe logement, de manière générale, les locataires semblent comprendre la spécificité de l’équipe logement.

Cette complémentarité des rôles pose également la question de la **double/triple casquette** portée par l’équipe logement de Rizome-Bxl. En effet, si l’objectif premier de l’équipe est bien de soutenir le locataire dans son parcours de réinsertion, à plus long terme, il demeure l’enjeu de préserver les partenariats conclus avec les acteurs du secteur logement et donc, de prendre également en compte les attentes de ces derniers, que ce soit en matière de paiement des loyers, de maintien du bien en l’état ou encore, au niveau des relations de voisinage.

« On a un peu deux casquettes en fait aussi. On veut évidemment maintenir le logement dans notre parc et donc garder des bonnes relations avec les partenaires, tout en voulant aussi soutenir le bénéficiaire et pouvoir être présent pour lui. Donc, il y a aussi cette double casquette où c’est un autre niveau. » (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Membre de l’équipe logement de Rizome-Bxl)

« Tout un jeu aussi pour sauvegarder le partenariat évidemment entre la sélection de la personne qu’on met dans le logement, parce que on ne fait aucune discrimination, c’est évident, mais on doit aussi réfléchir à ce que ce logement nous reste entre les mains, qu’on puisse favoriser un maximum de personnes. C’est vraiment ce jeu d’entretenir les partenariats, d’être présent pour le bénéficiaire. » (Extrait de la séance 1 – 1.04.2022 – Membre de l’équipe logement de Rizome-Bxl)

« Effectivement, pas l’entièreté des sortants de prison pour aussi tenter de maintenir le logement et pouvoir le proposer à différentes personnes par la suite. Parce qu’on a déjà failli perdre des logements à cause évidemment de comportements de locataires qu’on n’avait pas pu anticiper durant un processus de candidature. C’est pour ça aussi qu’on a un peu plus cadré le profil. Je crois qu’on doit pouvoir se dire aussi qu’on propose une solution à un petit groupe de personnes » (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Membre de l’équipe logement de Rizome-Bxl)

Aussi, quand on évoque la collaboration entre l'équipe logement et les services-partenaires en charge de l'accompagnement général, il s'agit de prendre en compte cet acteur tiers, qui bien que souvent « invisible » lors des échanges, reste incontournable pour permettre à l'équipe logement de mener à bien ces missions.

La **place du partenaire logement** dans cette collaboration interroge l'équipe et reste un nœud à approfondir. En effet, si l'équipe logement doit prendre en compte les contraintes de chacun, il s'agit de voir comment l'équipe pourrait quitter cette place de médiation centrale pour mener une véritable collaboration où chacun prend conscience et peut considérer les attentes de toutes les parties impliquées au sein de la collaboration et passer du schéma 1 au schéma 2. Nous n'avons pas pu approfondir ce point lors de cette première phase d'accompagnement. Un tel questionnement pourrait donc faire l'objet d'un nouveau questionnement

Schéma n°1 - Collaboration centrée sur l'EL de Rizome-Bxl qui assure la médiation entre les acteurs (situation actuelle)

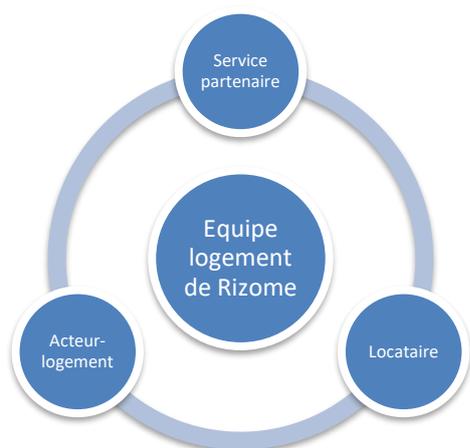
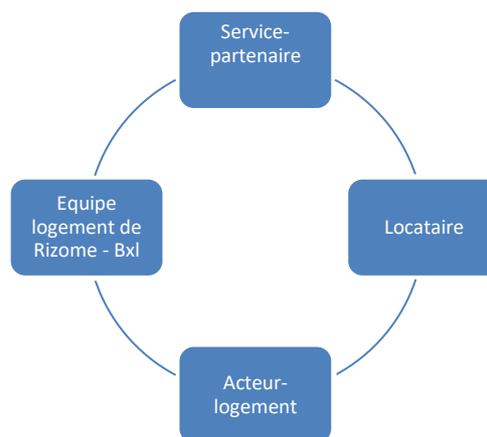


Schéma n°2 - Collaboration qui permet des contacts entre chaque acteur



2.4. La procédure de candidature en question

Il s'agit ici de s'interroger sur deux axes interconnectés : la **procédure** de candidature en elle-même, son déroulement, ses étapes mais également sur le **profil** des candidats visés par le dispositif de l'équipe logement de Rizome-Bxl.

Après plusieurs années d'expérimentation, l'équipe a en effet élaboré plusieurs **critères de sélection** dont les principaux sont notamment : le fait que la sortie de prison soit antérieure à une période de 6 mois ; un accompagnement déjà existant (présence d'un service-partenaire) ; que la personne soit en ordre administrativement, qu'elle ait accès à un revenu garanti et suffisant ; et, enfin, qu'elle présente une potentialité d'autonomie.

Dans un premier temps, l'équipe s'est interrogée sur la possibilité pour le secteur de l'aide aux justiciables, dont le fonctionnement général privilégie une prise en charge à bas seuil, d'accepter l'existence même de tels critères.

« Ça peut être intéressant, mais c'est ce qui est le plus compliqué, c'est que dans notre secteur, c'est le fait qu'on ait mis des conditions. Tout le monde n'est pas habitué à ça. D'habitude, c'est très interpersonnel. Est-ce que tu ne peux pas quand même ... ? Donc on essaye de ne pas faire ça. (...). Mais parce que c'est nous, parce qu'on est des partenaires qui se connaissent bien. Ben voilà. Il y a toujours un peu cette incompréhension de ce processus de candidature, alors que des services qui ne nous connaissent pas bien, de l'aide aux sans-abris, qui rencontrent un ex-détenu et qui nous appellent, on leur dit tout des critères, ils s'y plient. (...) Donc c'est vraiment avec des partenaires de l'aide aux justiciables qui nous connaissent bien où là, il y a une plus grande difficulté » (Extrait de la séance du 12.04.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome-Bxl)

« Et alors, moi je voulais peut-être en plus ajouter par rapport au point précédent qui est plus le point critère, la difficulté de compréhension ou la place qu'on a pris dans le réseau, c'est une place différente où en fin de compte, les autres associations d'aide aux justiciables ne conditionnent pas leur aide. On a un bas seuil d'accès. Du côté de l'équipe logement, on a dû commencer à conditionner l'aide et donc, c'est une méthodologie qui est différente (...) Tandis qu'ici, par rapport à la charge de travail et par rapport à la méthodologie et le fait que ce soit un service de deuxième ligne, on a instauré, pour la première fois, du côté de l'aide aux justiciables, des critères de fonctionnement, de prise en charge ou de non prise en charge. » (Extrait de la séance du 12.04.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome-Bxl)

« Ils ont du mal à comprendre. Enfin, et on a eu le cas avec nos collègues avant de clarifier aussi, ici, ils avaient du mal à comprendre les réalités de l'accès au logement qui justifient qu'on ait dû mettre des critères pour rentrer en logement de transit » (Extrait de la séance du 12.04.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome-Bxl)

Pour autant, les débats avec les services-partenaires ont permis de nuancer ce premier constat et mis exergue que **ce n'est pas l'existence de critères qui est interrogée, mais leur bonne compréhension.**

Ainsi, les débats ont fait émerger le mythe du « bon » candidat, l'obligation de présenter un candidat prêt au logement, entraînant chez plusieurs services une absence de candidature, n'ayant pas dans les personnes suivies des candidats pouvant correspondre aux critères établis.

*« De ce que je ressens, c'est quand même qu'il faut que la personne au niveau de sa stabilité soit quand même hyper présente. Et moi, (...) j'ai quand même l'impression qu'il faut arriver avec quelqu'un qui est hyper proactif ici dans sa sortie, qui a vraiment l'envie de la réinsertion. Quand c'est des personnes qui sont un peu plus fébriles à ce niveau-là, j'ai quand même une certaine réticence à vous présenter un projet. J'ai l'impression qu'il faut arriver à trouver, entre guillemets, la **perle rare** ici pour une sortie de détention, et que sa situation soit très bonne et*

très motivée quoi » (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

Face à la recherche de ce « bon » candidat, **la présence de problématique de santé mentale ou encore de consommation de produits psychotropes est ainsi pressentie comme un frein à une potentielle candidature** par les services extérieurs.

« Mais du coup, moi j'ai du mal à distinguer à savoir quel candidat, quelle candidature ou non arriverait à potentiellement marcher au sein du service logement parce qu'il y a le logement, c'est une problématique, mais il y a d'autres problématiques de consommation. Tout ça, c'est quand même quelque chose qu'on rencontre beaucoup. Et du coup, c'est assez compliqué de se dire est ce que cette personne-là peut arriver à travailler avec vous, sachant qu'il y a quand même une certaine fragilité et qu'elle n'est pas spécialement demandeuse que ce soit pris en charge aussi. » (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables)

Cette représentation externe a particulièrement interrogé l'équipe logement, tout en mettant en exergue la situation paradoxale dans laquelle elle évolue : la volonté de permettre l'accès au logement au plus grand nombre tout en assurant le maintien de ses partenariats avec les acteurs logement en sélectionnant des candidats aptes à cette entrée en logement.

Le point d'achoppement semble toutefois se situer à un autre niveau. **Si, pour les services-partenaires, il s'agit de trouver un « bon » candidat, l'équipe logement défend l'existence d'une procédure de candidature permettant de parvenir à une « bonne » candidature.**

« Je comprends vraiment parce que c'est des choses qu'on nous a renvoyées régulièrement. Tiens, je pense que j'ai trouvé un bon candidat pour votre projet. Alors qu'en fait, nous, c'est le processus inverse. Comment est-ce qu'on va pouvoir ensemble discuter des conditions et des objectifs à atteindre pour que ce soit un bon candidat ? » (Extrait de la séance 5 – 16.06.2022 – Membre de l'équipe logement de Rizome-Bxl)

Alors que pour l'équipe logement de Rizome-Bxl, le processus de candidature est une opportunité de mettre à jour certaines fragilités qui peuvent mettre à mal le retour en logement afin de les travailler en amont, pour les services-partenaires évoquer ces fragilités au cours du processus de candidature fait courir le risque d'une exclusion possible du processus. La mise en exergue de cette incompréhension semble fondamentale pour repenser la manière dont l'équipe souhaite présenter son dispositif à l'extérieur.

Nous verrons par la suite les éventuels ajustements à apporter à la procédure de candidature pour répondre à cette incompréhension relative aux critères de sélection et aux rôles de la procédure de sélection.

Ce qu'il faut retenir

- Pour l'équipe logement, la mise en logement peut s'apparenter à un **labyrinthe**, à savoir un processus complexe, semé d'embûches, tant au niveau administratif, matériel, mais surtout au niveau des partenariats que cette mise en logement implique. La connaissance acquise progressivement par l'équipe quant à ce labyrinthe lui permet de développer une certaine expertise, même si la spécificité des situations lui impose souvent de tester de nouveaux passages.
- Cette mise en logement peut également correspondre à un **escargot au pied d'un escalier**, une progression 'petit pas par petit pas', vers un mieux-être pour le locataire. L'escargot permet d'insister sur la dimension temporelle de ce processus et l'importance d'essayer de respecter le rythme de chacun.
- Paradoxalement, pourtant, la mise en logement peut aussi devenir une **course contre la montre**, avec l'obligation de réaliser une multitude de petites tâches dans un temps très court, entraînant une pression sur tous les protagonistes.

- Pour les services-partenaires, c'est d'abord un contexte **complexe** et de **rareté** qui est mis en avant. Un environnement complexe dans lequel l'équipe logement est un véritable **repère** et qui permet de soulever la nécessité d'un projet spécifique axé sur l'accès au logement. Pour ces services, l'équipe logement est un **maillon** qui permet de connecter le secteur logement et le secteur de l'aide aux justiciables.
- Au vu de cet accès complexe au logement, **gérer la période d'attente** avant l'obtention d'un logement est un défi. Les professionnels se sont particulièrement inquiétés des effets potentiellement néfastes de cette attente sur les candidats-locataires. Or, il semble que ces derniers aient en fait peu de souvenirs de cette période. Précisons néanmoins que nous n'avons rencontré que des candidats ayant obtenu un logement et donc, ayant connu une issue positive, ce qui a pu contrebalancer une angoisse qu'ils auraient éventuellement ressentie.

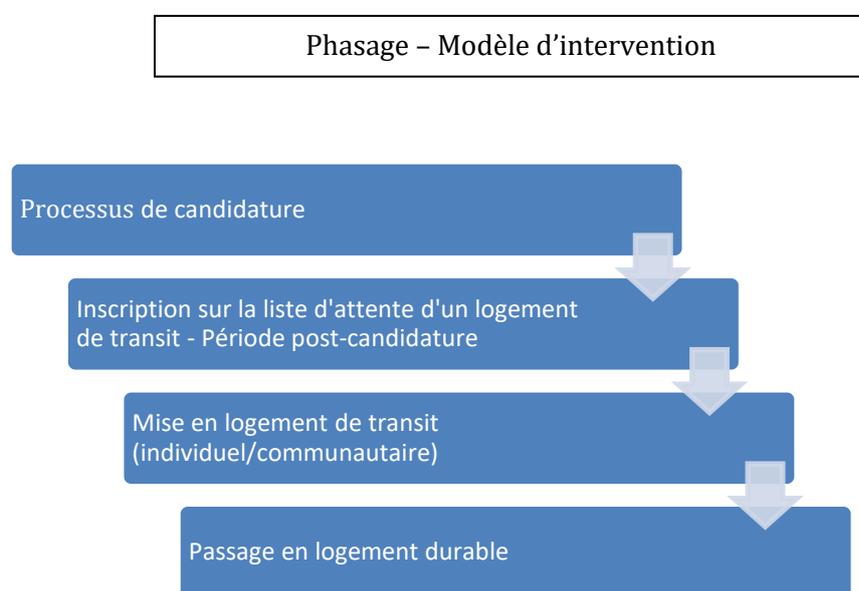
Par rapport à cette période d'attente, notons que notre constat s'est plutôt porté sur un **désengagement des candidats-locataires** durant cette période, ces derniers ne s'impliquant que peu dans la recherche d'un autre logement, plaçant tous leurs espoirs dans l'équipe logement de Rizome-Bxl. Ce désengagement est aussi à comprendre en raison du contexte très concurrentiel du marché locatif bruxellois et du double stigmatisme qui porte sur les personnes sortant de prison.

- Concernant les **collaborations entre l'équipe logement et les services-partenaires**, le modèle **théorique** d'intervention de l'équipe prévoit une répartition des tâches et missions comme suit : prise en charge de tout ce qui relève du logement par l'équipe, tandis que le service-partenaire se charge de l'accompagnement social-général. En **pratique**, il est difficile d'identifier clairement les démarches qui dépendent strictement de l'une ou l'autre sphère, d'autant qu'une entraide naturelle entre professionnels et autour des besoins des locataires peut exister. Il ressort des échanges la nécessité de pouvoir disposer de **lieux d'échanges réguliers** où ajuster cette répartition des tâches et définition des rôles de chacun. De tels échanges pourraient également être un moyen de limiter le désengagement de l'une des parties concernées.
- Les débats autour de ces collaborations ont également permis de mettre en exergue la **double casquette** endossée par l'équipe logement, qui se doit également de prendre en compte les contraintes et attentes d'un autre acteur, qu'est le bailleur.
- Enfin, il s'est agi également d'évoquer la procédure de candidature et plus spécifiquement, le **profil des candidats** visés. L'équipe s'est d'abord interrogée sur la possibilité par le secteur de l'aide aux justiciables d'accepter l'existence même de critères de sélection, en dehors des habitudes d'un secteur qui prône le bas seuil et l'inconditionnalité. Or, les débats ont fait apparaître que ce n'est pas tant l'existence de critères qui pose question, mais bien leur bonne compréhension. Et ainsi apparut le « mythe du bon candidat », faisant apparaître une source d'incompréhension entre l'équipe logement et les services-partenaires. Alors que ces derniers cherchent à présenter de « bons » candidats, l'équipe logement souhaite faire de la procédure de candidature un espace où travailler les éventuelles fragilités du candidat devient un gage de bonne collaboration.

DES PISTES D'ACTION ET RECOMMANDATIONS

UN PROCESSUS DE CANDIDATURE AJUSTÉ

Dans le cadre de nos travaux, nous sommes parvenus à modéliser l'intervention de l'équipe logement de Rizome-Bxl autour de 4 phases principales (dont les frontières sont évidemment poreuses), sachant que la durée de chaque phase dépendra du contexte (disponibilité d'un logement adapté, par exemple) et des besoins/attentes du candidat-locataire. Ce modèle est à considérer comme un idéal-type.



Nous l'avons vu, dès l'entame de nos échanges, l'équipe a fait apparaître deux constats : d'une part, les incompréhensions exprimées par les services-partenaires, qui semblaient se concentrer sur la procédure de candidature, dont notamment les critères de sélection permettant la prise en compte d'une candidature et d'autre part, les difficultés de l'équipe elle-même quant aux conditions de collaboration avec ces mêmes services-partenaires autour de la prise en charge des locataires et candidats-locataires.

La **phase de candidature apparaissait comme une étape-clé pour travailler ces questionnements**. Raison pour laquelle notre réflexion a d'abord porté sur le remaniement des différentes étapes de cette procédure et aussi et surtout, par l'instauration de **rencontres tripartites** (équipe logement de Rizome-Bxl, service-partenaire en charge de l'accompagnement social et candidat-locataire) à des moments charnières au sein du processus.

Concernant les **critères de sélection** « incompris », les rencontres tripartites apparaissent ici comme des lieux où identifier et échanger autour de ces critères « à évaluer au cas par cas ». Ils ne sont plus

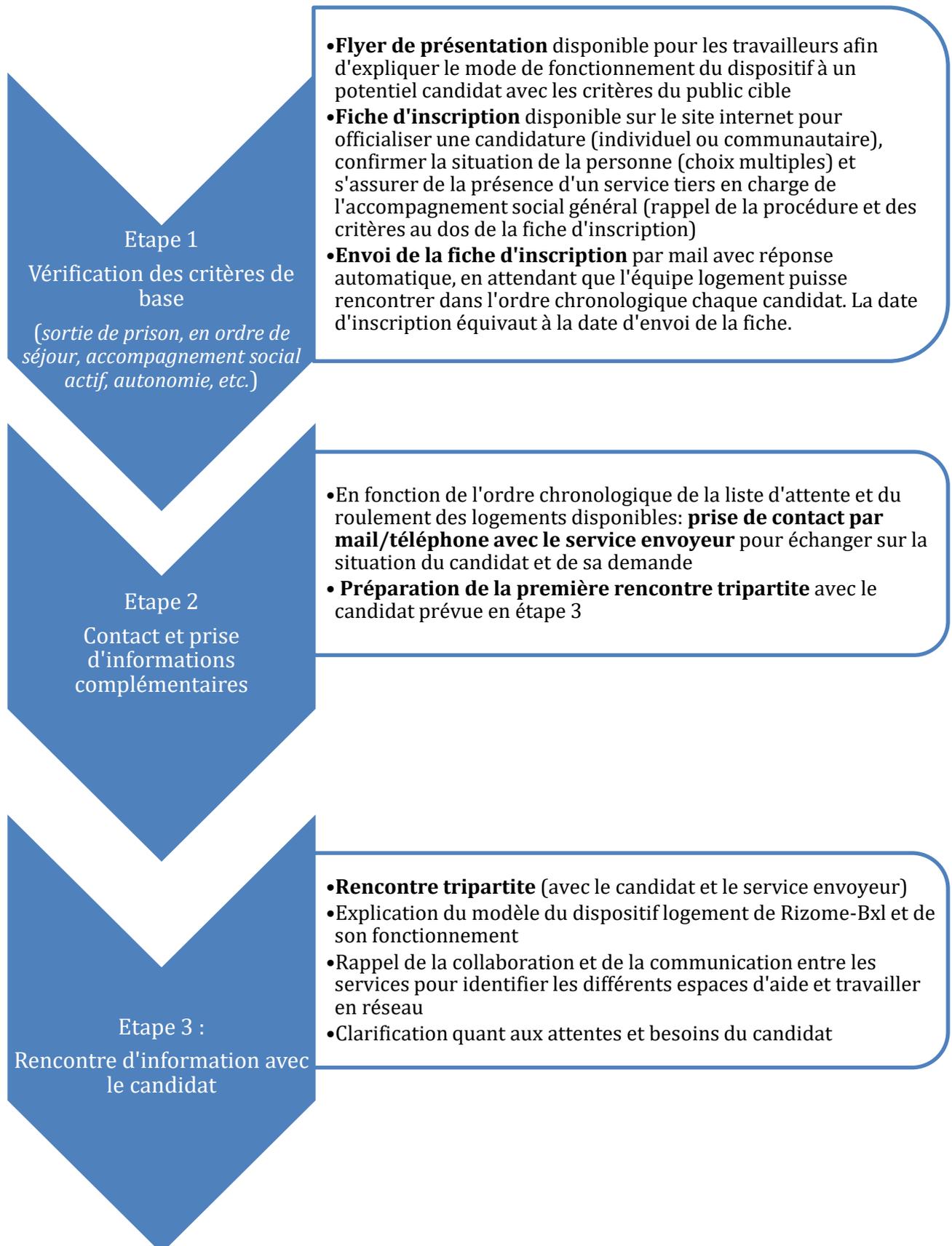
une « simple liste de cases à cocher » mais des questionnements où chaque partie impliquée peut faire valoir son point de vue et se mettre en dialogue.

Concernant la **collaboration entre service-partenaire et équipe logement de Rizome-Bxl**, l'équipe logement mettait en avant un manque d'investissement ou un désinvestissement possible de la part des services-partenaires. Si la surcharge de travail du secteur de l'aide aux justiciables peut sans doute expliquer en partie ce phénomène, l'équipe émettait l'hypothèse que la procédure de candidature antérieure pouvait donner l'impression d'un « passage de flambeau ». Or, le modèle d'intervention de l'équipe logement repose sur une collaboration effective et qui se maintient tout au long du processus.

Mettre en place des rencontres tripartites dès la procédure de candidature apparaît comme l'opportunité de mettre en place les bases de cette collaboration. Echanger sur les rôles et missions de chacune des institutions, débattre – voire négocier - selon son expertise propre et son propre cadre d'intervention semblent être des prérequis constructifs pour la suite.

Ce sont ces différents constats et analyses qui ont ainsi permis d'aboutir à cette procédure de candidature revisitée. Ce modèle est à considérer comme un idéal-typique, qui peut varier en fonction du contexte et des besoins de la personne.

Modélisation du processus de candidature



Etape 4 : Rencontre(s)
formelle(s) avec le
candidat

- Cette étape ne s'enclenche que si le candidat confirme son envie d'intégrer le projet en étape 3
- **Sans le service envoyeur** (en le tenant au courant des avancées)
- Objectif : établir une fiche de renseignements; prendre le temps de comprendre et clarifier la situation
- Lorsque la situation est claire et que le candidat confirme son intérêt pour un logement de transit, envoi d'un **document récapitulatif des objectifs à atteindre et des renseignements manquants** au candidat et au service envoyeur

Etape 5:
Consultation du service
envoyeur et du réseau

- Pour compléter les informations reçues en étapes 3 et 4
- **Contact maintenu avec le service envoyeur pour le tenir informé**

Etape 6 : Retour au
service envoyeur et au
candidat

- **2ème réunion tripartite éventuelle, si candidature complexe**
- Attente de la **concrétisation des derniers objectifs de la candidature**

Etape 7 : Finalisation de
la candidature

- **Décision prise en équipe** - refus ou accord
- **Rencontre de passation avec la référente candidature, la référente logement, le candidat et le service envoyeur**
- La référente candidature ne reste que pour une partie de la réunion.
- Début de la période de latence pour une libération ou un logement de disponible

La modélisation englobe des anciennes pratiques de l'équipe logement déjà organisées par étapes avec les mêmes points d'attention pour le public cible. Les nouveaux éléments concernent la manière de communiquer dès le début de la candidature et la place beaucoup plus formelle donnée au service employeur, auprès du bénéficiaire dans le processus et avec l'équipe logement dans la collaboration.

Cette procédure, qui peut durer plusieurs mois selon la situation individuelle ou la procédure judiciaire en cours, est bien évidemment à considérer comme un modèle théorique, un idéal-type susceptible de connaître des modifications en fonction du contexte et des réalités de chaque situation.

Par ailleurs, si ces différents changements sont opérationnalisés par l'équipe, il s'agira également d'assurer une **communication adaptée pour faire connaître ce nouveau modèle d'intervention au réseau de l'aide aux justiciables**. Nous avons vu, tout au long de ce processus, que de nombreuses incompréhensions étaient dues à une méconnaissance du modèle déployé par l'équipe logement de Rizome-Bxl. Un phénomène de méconnaissance qui pouvait d'ailleurs concerner des acteurs ayant déjà mené des collaborations avec l'équipe.

Lors de la dernière séance de travail avec les services-partenaires, ces derniers ont d'ailleurs manifesté leur souhait que de tels espaces d'échanges puissent perdurer au-delà du dispositif d'accompagnement mis en place au cours de cette année. L'idée d'organiser **une ou deux séances d'informations annuelles** a ainsi été émise par les services-partenaires.

CONCLUSION

FAIRE DU LOGEMENT UN OUTIL AU SERVICE DE LA RÉINSERTION

Les constats et enseignements présentés dans ce rapport sont le fruit du travail réflexif mené par l'équipe logement de Rizome-BXL pendant plus d'un an. Une remise en question de ses pratiques et modèles d'intervention avec la volonté affirmée de se mettre à l'écoute des premiers concernés, les bénéficiaires accompagnés dans le cadre de ce dispositif mais aussi des autres acteurs du secteur de l'aide aux justiciables. Que les différents contributeurs à cette démarche soient pleinement remerciés pour leurs nombreux apports qui ont nourri la réflexion en continu.

L'incarcération constitue une épreuve pour toute personne qui doit la subir. Il est plus difficilement compréhensible, acceptable que la sortie de prison puisse également être tout aussi complexe à endurer alors que les personnes ont payé leur dette à la société. Or, les difficultés à anticiper et préparer sereinement cette sortie et le parcours de réinsertion qui devrait l'accompagner sont légion. Manque de temps et de moyens du côté des intervenants sociaux, des besoins complexes, multiples et imbriqués du côté des (futurs) ex-détenus ou encore, manque de cohérence entre le fonctionnement du système carcéral et le reste des institutions extra-muros font de cette sortie une période de fragilité extrême pour les personnes concernées.

Si ces réalités sont bien évidemment connues par l'ensemble des acteurs du secteur de l'aide aux justiciables, l'un des objectifs de ce travail de mise à plat était notamment de pouvoir rappeler ces constats communs chez l'ensemble des acteurs rencontrés et de faire en sorte de mieux les faire connaître/reconnaître par l'ensemble des parties prenantes du système carcéral et judiciaire dans son ensemble.

Repenser la sortie de prison, c'est mettre en lumière son caractère multidimensionnel et l'appréhender dans sa globalité pour envisager au mieux une réinsertion stable et digne.

Dans un tel contexte, le logement est un enjeu d'autant plus crucial. S'il constitue souvent l'une des conditions de justice à remplir pour mettre fin à la détention, il est également un outil essentiel dans le parcours de réinsertion de la personne. A cet égard, le dispositif tel que celui proposé par l'équipe logement de Rizome-BXL apparaît comme une piste de solution innovante, qui permet à la fois de repenser l'accès au logement, tout en prenant en compte les particularités liées à la sortie de prison. En développant une expertise nouvelle en la matière, l'équipe logement de Rizome-BXL devient un nouveau repère dans un marché locatif qui apparaît souvent tel un labyrinthe tant aux yeux des intervenants que des personnes concernées.

Cette nouvelle offre rendue possible par la création de ce dispositif a néanmoins ses limites. En effet, au vu des moyens humains actuels de l'équipe, le nombre de candidats-locataires doit être circonscrit en vue de préserver une qualité d'accompagnement, essentielle à la réussite du projet d'insertion de la personne. L'équipe se voit alors contrainte d'établir des critères de sélection, de « cibler » un public spécifique et donc, de refuser certaines candidatures. Il s'agit alors pour l'équipe elle-même d'accepter d'opérer de tels choix mais également de les faire accepter au reste du secteur. Ces critères de

sélection et leur pertinence ont fait l'objet de lourds questionnements tout au long de ce travail réflexif.

De même, il s'agit également de s'interroger sur le type de logements à mobiliser pour rencontrer les objectifs poursuivis dans le cadre de ce dispositif. Pour ce faire, l'équipe a choisi d'opérer au sein de logements de transit, mis à disposition par plusieurs AIS bruxelloises. Pour les locataires suivis par Rizome-Bxl que nous avons rencontrés, cette période « de transit » apparaît comme un sas intéressant où il est possible de se poser, de penser son futur, notamment en termes de logement. Il est un logement d'« essai » pour réapprendre la vie hors des murs de la prison. Mais cette formule n'est pas sans poser de difficulté quant à la nécessité de pouvoir proposer un logement plus durable à la fin de cette période de transit. Ce passage vers du durable a été modélisé comme une importante source de pression et de stress pour l'équipe, l'impossibilité de pouvoir proposer un autre logement à la fin de la période de transit étant conçu comme un potentiel échec pour l'équipe. Il est à noter que cette crainte était moins présente chez les locataires qui, dans leur propos, indiquaient se reposer essentiellement sur l'équipe pour trouver cet autre logement, malgré les rappels répétés de cette dernière à s'investir dans cette recherche de logement.

Disposer de cet accès à du patrimoine public pose également la question de la « double casquette » que doit endosser l'équipe, quand il s'agit de trouver le difficile équilibre entre les besoins de la personne et les attentes du bailleur. Placée en tant qu'intermédiaire, l'équipe est parfois malmenée alors qu'il s'agit à la fois de conserver de bonnes relations avec le bailleur – notamment pour conserver le logement mis à disposition – tout en maintenant une position d'écoute et de compréhension face aux éventuelles difficultés rencontrées par le locataire.

Si le logement apparaît souvent comme l'une des bases de la réinsertion, il ne peut être considéré comme la réponse ultime. Il s'inscrit dans une démarche plus globale d'accompagnement où l'ensemble des besoins de la personne doit pouvoir être considéré. Or, au vu de la complexité de ces besoins, il importe que cet accompagnement généraliste soit assuré dans le cadre d'un partenariat solide. En effet, le modèle d'intervention déployé par l'équipe logement de Rizome-BXL ne peut fonctionner que sur base de ce partenariat. Si l'équipe a pour mission de renforcer un accompagnement en prenant en charge les aspects logements – bien que circonscrire ces aspects soit complexe, le logement ayant une influence sur de nombreux domaines du quotidien des personnes -, son modèle implique que les services-partenaires, porteurs de la candidature des personnes, puissent conserver leur place et leur rôle auprès de la personne. Lorsque l'équipe logement intervient auprès d'une personne, il ne s'agit donc pas d'opérer un passage de flambeau, mais bien de développer une nouvelle approche où chaque intervenant trouve sa place, avec l'objectif partagé de concourir au bien-être de la personne.

Développer une approche tripartite (équipe logement – partenaire social – personne accompagnée) est porteuse de nombreux avantages, notamment par rapport à la qualité de l'accompagnement proposé, mais elle est loin d'être « évidente » et implique irrémédiablement que chacune des parties prenantes déploie des efforts pour mener à bien cette collaboration. Incompréhensions, manque de temps, manque d'espaces d'échanges et de communication, difficulté à faire se rencontrer des modalités d'intervention différentes, autant de freins à une collaboration fructueuse entre acteurs.

La clarification des rôles de chacun est l'un des piliers de la réussite de ce modèle. Pour ce faire, l'équipe logement de Rizome-Bxl a veillé à réorganiser sa procédure de candidature, à en clarifier les

étapes, et la place de chacun, dont le candidat-locataire, pour tenter de relever ce défi. Ce premier pas a d'ailleurs entraîné la volonté de poursuivre ces efforts de clarification pour l'ensemble du modèle d'intervention tel qu'il est actuellement mis en place. Plus largement, la question de la coordination des différents acteurs impliqués auprès d'une personne est également une importante source de questionnement.

Face à tous ces défis que pose la sortie de prison (et son manque de préparation dans le contexte actuel) et la nécessité d'accompagner les personnes dans les meilleures conditions pour leur permettre d'entamer sereinement leur parcours de réinsertion, le dispositif logement mis en place par Rizome-Bxl apparaît comme une piste de solution essentielle. Une possible solution qui reste destinée à un public spécifique, avec des objectifs précis. Pour garantir le succès de ce dispositif, il importe de faire en sorte que ce public-cible et le modèle d'intervention soient mieux appréhendés par l'ensemble du secteur, pour que l'équipe logement puisse pleinement y trouver sa place et une identité plus ancrée.

L'équipe logement de Rizome-Bxl demeure en questionnement pour tenter d'améliorer encore et toujours son dispositif. Pour ce faire, il importe de pouvoir continuer la réflexion en cours sur son dispositif, mais, plus largement, également, de continuer à encourager le débat autour de l'accès au logement et de la sortie de prison avec tous les acteurs concernés. C'est en partie à cet objectif que ce rapport tente de répondre.